

Comptes consolidés résumés du 1^{er} semestre 2019

Page laissée intentionnellement blanche

Etats de synthèse			
Compte de résultat consolidé	4	NOTE 6 Immobilisations	33
Etat du résultat global consolidé	5	6.1 Résultat de cession des actifs immobilisés	33
Etat consolidé de la situation financière	6	6.2 Immobilisations corporelles	33
Tableau des variations des capitaux propres consolidés	8	NOTE 7 Contrats de location	35
Tableau des flux de trésorerie consolidés	10	7.1 Dettes locatives	36
		7.2 Droits d'utilisation	36
		NOTE 8 Impôt sur les sociétés	37
		NOTE 9 Actifs et passifs financiers (hors activités d'Orange Bank)	37
Notes annexes		9.1 Eléments des actifs et passifs financiers des activités télécoms	37
NOTE 1 Informations sectorielles	12	9.2 Variation des couvertures de flux de trésorerie dans l'état du résultat global consolidé	38
1.1 Chiffre d'affaires sectoriel	12	9.3 Endettement financier net	38
1.2 Du chiffre d'affaires sectoriel au résultat net des activités poursuivies au 30 juin 2019	14	9.4 Principaux remboursements et émissions d'emprunts obligataires	39
1.3 Du chiffre d'affaires sectoriel au résultat d'exploitation sectoriel au 30 juin 2018	16	9.5 Notation d'Orange	40
1.4 Investissements sectoriels	18	9.6 Gestion des covenants financiers	40
1.5 Actifs sectoriels	20	9.7 Actifs financiers	40
1.6 Passifs sectoriels	22	9.8 Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs financiers	41
1.7 Tableau simplifié des flux de trésorerie des activités des télécoms et des activités de la banque	24	NOTE 10 Activités d'Orange Bank	41
1.8 Définition des secteurs opérationnels et des indicateurs de performance	26	10.1 Eléments des actifs et passifs financiers d'Orange Bank	41
NOTE 2 Base de préparation des états financiers consolidés	28	NOTE 11 Capitaux propres	43
2.1 Base de préparation des informations financières	28	11.1 Evolution du capital	43
2.2 Recours à des estimations et au jugement	28	11.2 Actions propres	43
2.3 Nouvelles normes et interprétations appliquées au 1 ^{er} janvier 2019	29	11.3 Distributions	43
NOTE 3 Principales variations de périmètre	31	11.4 Participations ne donnant pas le contrôle	43
NOTE 4 Autres charges	32	11.5 Ecarts de conversion	44
4.1 Autres charges opérationnelles	32	11.6 Titres subordonnés	44
4.2 Coûts des restructurations	32	NOTE 12 Litiges et engagements contractuels non comptabilisés	45
4.3 Gestion du besoin en fonds de roulement – dettes fournisseurs	32	12.1 Litiges	45
NOTE 5 Pertes de valeur	33	12.2 Engagements contractuels non comptabilisés	45
		NOTE 13 Transactions avec les parties liées	45
		NOTE 14 Evénements postérieurs à la clôture	45
		Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	47

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, excepté les données relatives au résultat par action)

	Note	30 juin 2019 ⁽¹⁾	30 juin 2018
Chiffre d'affaires		20 573	20 262
Achats externes		(8 562)	(8 990)
Autres produits opérationnels ⁽²⁾		341	324
Autres charges opérationnelles	4.1	(201)	(185)
Charges de personnel		(4 434)	(4 232)
Impôts et taxes d'exploitation		(1 207)	(1 251)
Résultat de cession d'actifs immobilisés, de titres et d'activités ⁽²⁾	6.1	68	(0)
Coûts des restructurations	4.2	(52)	(62)
Dotations aux amortissements des actifs immobilisés		(3 500)	(3 457)
Dotations aux amortissements des actifs financés	6.2	(3)	-
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	7.2	(609)	-
Reprise des réserves de conversion des entités liquidées		2	1
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	5	-	(56)
Pertes de valeur des actifs immobilisés		0	(1)
Pertes de valeur des droits d'utilisation	7.2	(24)	-
Résultat des entités mises en équivalence		(4)	(3)
Résultat d'exploitation		2 388	2 350
Coût de l'endettement financier brut hors actifs financés		(575)	(742)
Intérêts sur les dettes liées aux actifs financés		(0)	-
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net		4	2
Gain (perte) de change		(2)	4
Intérêts sur les dettes locatives		(60)	-
Autres produits et charges financiers		14	(13)
Effets liés à la participation dans BT	9.7	(119)	(163)
Résultat financier		(738)	(912)
Impôt sur les sociétés	8	(513)	(559)
Résultat net des activités poursuivies		1 137	879
Résultat net des activités cédées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 137	879
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		1 039	789
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		98	90
Résultat par action (en euros) attribuable aux propriétaires de la société mère			
Résultat net des activités poursuivies			
• de base		0,34	0,24
• dilué		0,33	0,24
Résultat net des activités cédées			
• de base		-	-
• dilué		-	-
Résultat net			
• de base		0,34	0,24
• dilué		0,33	0,24

(1) Les effets de l'application d'IFRS 16 sont décrits en note 2.

(2) Au 30 juin 2018, le résultat de cession des actifs immobilisés est présenté dans les autres produits opérationnels et s'élève à 41 millions d'euros.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2019	30 juin 2018
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 137	879
Réévaluation du passif net des régimes à prestations définies		(89)	30
Titres à la juste valeur		34	(2)
Impôt sur les éléments non recyclables		17	(5)
Eléments non recyclables en résultat (a)		(38)	23
Titres à la juste valeur		11	(1)
Couverture de flux de trésorerie	9.2	(184)	(168)
Ecart de conversion	11.5	50	(48)
Impôt sur les éléments recyclables ou recyclés		57	59
Eléments recyclables ou recyclés du résultat global des MEE		-	-
Eléments recyclables ou recyclés en résultat (b)		(66)	(158)
Autres éléments du résultat global des activités poursuivies (a) + (b)		(104)	(135)
Eléments non recyclables en résultat (c)		-	-
Eléments recyclables en résultat (d)		-	-
Autres éléments du résultat global des activités cédées (c) + (d)		-	-
Autres éléments du résultat global de l'ensemble consolidé (a) + (b) + (c) + (d)		(104)	(135)
Résultat global consolidé		1 033	744
Résultat global attribuable aux propriétaires de la société mère		922	660
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		111	84

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2019 ⁽¹⁾	31 décembre 2018
Actif			
Ecarts d'acquisition		27 252	27 174
Autres immobilisations incorporelles		14 518	14 073
Immobilisations corporelles		27 617	27 693
Droits d'utilisation	7.2	6 175	-
Titres mis en équivalence		96	104
Actifs financiers non courants liés aux opérations d'Orange Bank	10.1	1 607	1 617
Actifs financiers non courants	9.1	1 799	2 282
Dérivés actifs non courants		299	263
Autres actifs non courants		133	129
Impôts différés actifs		1 437	1 366
Total de l'actif non courant		80 933	74 701
Stocks		951	965
Créances clients		5 527	5 295
Autres actifs de contrats clients		1 130	1 166
Actifs financiers courants liés aux opérations d'Orange Bank	10.1	3 167	3 075
Actifs financiers courants	9.1	2 721	2 748
Dérivés actifs courants		18	139
Autres actifs courants		1 660	1 152
Impôts et taxes d'exploitation		976	1 027
Impôt sur les sociétés		121	119
Charges constatées d'avance		777	571
Disponibilités et quasi-disponibilités	9.1	5 960	5 634
Total de l'actif courant		23 008	21 891
Actifs destinés à être cédés		-	-
Total de l'actif		103 941	96 592

(1) Les effets de l'application d'IFRS 16 sont décrits note 2.

(en millions d'euros)

Passif

	Note	30 juin 2019 ⁽¹⁾	31 décembre 2018
Capital social		10 640	10 640
Prime d'émission et réserve légale		16 859	16 859
Titres subordonnés	11.6	5 803	5 803
Réserves		(2 991)	(2 633)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		30 311	30 669
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	11.4	2 467	2 580
Total capitaux propres	11	32 778	33 249
Passifs financiers non courants	9.1	30 125	26 749
Dérivés passifs non courants		981	775
Dettes locatives non courantes	7.1	5 338	-
Dettes fournisseurs d'immobilisations non courantes		910	612
Passifs financiers non courants liés aux opérations d'Orange Bank	10.1	-	0
Avantages du personnel non courants		2 758	2 823
Provision pour démantèlement non courante		768	765
Provision pour restructuration non courante		92	230
Autres passifs non courants		421	462
Impôts différés passifs		636	631
Total des passifs non courants		42 029	33 047
Passifs financiers courants	9.1	5 889	7 270
Dérivés passifs courants		87	133
Dettes locatives courantes	7.1	1 007	-
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes		2 575	2 835
Dettes fournisseurs sur autres biens et services		6 486	6 736
Passifs de contrats clients		1 949	2 002
Passifs financiers courants liés aux opérations d'Orange Bank	10.1	4 566	4 835
Avantages du personnel courants		2 332	2 392
Provision pour démantèlement courante		10	11
Provision pour restructuration courante		126	159
Autres passifs courants		1 801	1 788
Impôts et taxes d'exploitation		1 571	1 322
Impôt sur les sociétés		621	755
Produits constatés d'avance		114	58
Total des passifs courants		29 134	30 296
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés		-	-
Total du passif et des capitaux propres		103 941	96 592

(1) Les effets de l'application d'IFRS 16 sont décrits en note 2.

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Note	Attribuables aux propriétaires de la société mère						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total capitaux propres	
		Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et réserve légale	Titres subordonnés	Réserves	Autres éléments du résultat global	Total	Réserves	Autres éléments du résultat global		Total
(en millions d'euros)												
Solde au 1er janvier 2018		2 660 056 599	10 640	16 859	5 803	(1 851)	(476)	30 975	2 323	214	2 537	33 512
Effet de l'application d'IFRS 9		-	-	-	-	20	(39)	(19)	(4)	-	(4)	(23)
Solde au 1er janvier 2018 après effet de l'application d'IFRS 9		2 660 056 599	10 640	16 859	5 803	(1 831)	(515)	30 956	2 319	214	2 533	33 489
Résultat global consolidé		-	-	-	-	789	(129)	660	90	(6)	84	744
Rémunération en actions		-	-	-	-	26	-	26	2	-	2	28
Rachat d'actions propres		-	-	-	-	(63)	-	(63)	-	-	-	(63)
Distribution de dividendes		-	-	-	-	(1 064)	-	(1 064)	(244)	-	(244)	(1 308)
Rémunération des titres subordonnés		-	-	-	-	(178)	-	(178)	-	-	-	(178)
Variation des parts d'intérêts avec prise/perte de contrôle des filiales		-	-	-	-	0	-	0	(0)	-	(0)	-
Autres mouvements		-	-	-	-	(11)	-	(11)	36	-	36	25
Solde au 30 juin 2018		2 660 056 599	10 640	16 859	5 803	(2 332)	(644)	30 326	2 203	208	2 411	32 737
Résultat global consolidé		-	-	-	-	1 165	73	1 238	114	15	129	1 367
Rémunération en actions		-	-	-	-	20	-	20	2	-	2	22
Rachat d'actions propres		-	-	-	-	(35)	-	(35)	-	-	-	(35)
Distribution de dividendes		-	-	-	-	(796)	-	(796)	(2)	-	(2)	(798)
Rémunération des titres subordonnés		-	-	-	-	(102)	-	(102)	-	-	-	(102)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales		-	-	-	-	(3)	-	(3)	(9)	-	(9)	(12)
Variation des parts d'intérêts avec prise/perte de contrôle des filiales		-	-	-	-	(0)	-	(0)	11	-	11	11
Autres mouvements		-	-	-	-	21	-	21	38	-	38	59
Solde au 31 décembre 2018		2 660 056 599	10 640	16 859	5 803	(2 062)	(571)	30 669	2 357	223	2 580	33 249
Effet de l'application d'IFRS 16 ⁽¹⁾		-	-	-	-	2	-	2	-	-	-	2
Solde au 1er janvier 2019 après effet de l'application d'IFRS 16		2 660 056 599	10 640	16 859	5 803	(2 060)	(571)	30 671	2 357	223	2 580	33 251
Résultat global consolidé		-	-	-	-	1 039	(117)	922	98	13	111	1 033
Rémunération en actions		-	-	-	-	27	-	27	4	-	4	31
Rachat d'actions propres	11.2	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	-	(1)
Distribution de dividendes	11.3	-	-	-	-	(1 061)	-	(1 061)	(243)	-	(243)	(1 304)
Rémunération des titres subordonnés	11.6	-	-	-	-	(194)	-	(194)	-	-	-	(194)
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales		-	-	-	-	1	-	1	(4)	-	(4)	(3)
Variation des parts d'intérêts avec prise/perte de contrôle des filiales		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements		-	-	-	-	(54)	-	(54)	19	-	19	(35)
Solde au 30 juin 2019		2 660 056 599	10 640	16 859	5 803	(2 303)	(688)	30 311	2 231	236	2 467	32 778

(1) Les effets de l'application d'IFRS 16 sont décrits en note 2.

➤ DETAIL DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES LIEES AUX AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

	Attribuables aux propriétaires de la société mère							Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle							Total autres éléments du résultat global	
	Actifs disponibles à la vente	Titres à la juste valeur	Instruments financiers de couverture	Ecarts de conversion	Gains et pertes actuariels	Impôts différés	Autres éléments du résultat global des MEE ⁽²⁾	Total	Actifs disponibles à la vente	Titres à la juste valeur	Instruments financiers de couverture	Ecarts de conversion	Gains et pertes actuariels	Impôts différés		Total
(en millions d'euros)																
Solde au 1er janvier 2018	56	-	(196)	27	(541)	218	(40)	(476)	(1)	-	(4)	232	(16)	3	214	(262)
Effet de l'application d'IFRS 9	(56)	17	-	-	-	-	-	(39)	1	(1)	-	-	-	-	-	(39)
Solde au 1er janvier 2018 après effet de l'application d'IFRS 9	-	17	(196)	27	(541)	218	(40)	(515)	-	(1)	(4)	232	(16)	3	214	(301)
Variation	-	(3)	(170)	(40)	30	54	-	(129)	-	(0)	2	(8)	-	(0)	(6)	(135)
Solde au 30 juin 2018	-	14	(366)	(13)	(511)	272	(40)	(644)	-	(1)	(2)	224	(16)	3	208	(436)
Variation	-	(24)	102	28	7	(40)	-	73	-	(3)	(1)	13	8	(2)	15	88
Solde au 31 décembre 2018	-	(10)	(264)	15	(504)	232	(40)	(571)	-	(4)	(3)	237	(8)	1	223	(348)
Effet de l'application d'IFRS 16 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 1er janvier 2019 après effet de l'application d'IFRS 16	-	(10)	(264)	15	(504)	232	(40)	(571)	-	(4)	(3)	237	(8)	1	223	(348)
Variation	-	41	(180)	37	(89)	74	-	(117)	-	4	(4)	13	0	0	13	(104)
Solde au 30 juin 2019	-	31	(444)	52	(593)	306	(40)	(688)	-	(0)	(7)	250	(8)	1	236	(452)

(1) Les effets de l'application d'IFRS 16 sont décrits en note 2.

(2) MEE : Entités mises en équivalence, montants n'incluant pas les écarts de conversion.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2019	30 juin 2018
Flux de trésorerie lié à l'activité			
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 137	879
Eléments non monétaires et reclassements de présentation			
Impôts et taxes d'exploitation		1 207	1 251
Résultat de cession d'actifs immobilisés, de titres et d'activités	6.1	(68)	0
Autres gains et pertes ⁽¹⁾		(7)	(41)
Dotations aux amortissements des actifs immobilisés		3 500	3 457
Dotations aux amortissements des actifs financés	6.2	3	-
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation ⁽²⁾	7.2	609	-
Dotations (reprises) des provisions		(251)	(440)
Reprise des réserves de conversion des entités liquidées		(2)	(1)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	5	-	56
Pertes de valeur des actifs immobilisés		-	1
Pertes de valeur des droits d'utilisation ⁽²⁾	7.2	24	-
Résultat des entités mises en équivalence		4	3
Résultat net des activités cédées		-	-
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels		8	(2)
Résultat financier		738	912
Impôt sur les sociétés	8	513	559
Rémunération en actions		30	28
Variations du besoin en fonds de roulement			
Diminution (augmentation) des stocks bruts		18	(45)
Diminution (augmentation) des créances clients brutes		(219)	(69)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs sur autres biens et services		(239)	(284)
Variation des actifs et passifs de contrats clients		(22)	23
Variation des autres éléments d'actif et de passif ⁽³⁾		(468)	(119)
Autres décaissements nets			
Impôts et taxes d'exploitation décaissés		(986)	(979)
Dividendes encaissés		14	16
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net ⁽⁴⁾		(764)	(738)
Impôt sur les sociétés décaissé		(640)	(290)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (a)		4 139	4 177
<i>Dont activités cédées</i>		-	-
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement			
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ⁽⁵⁾		(4 150)	(3 400)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		7	(314)
Produits de cession des actifs corporels et incorporels		151	38
Investissements dans les sociétés contrôlées nets de la trésorerie acquise			
Business & Decision		-	(38)
Autres		(126)	8
Investissements dans les sociétés mises en équivalence			
Acquisition de titres de participation évalués à la juste valeur		(25)	(60)
Produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée		2	1
Autres diminutions (augmentations) des placements et autres actifs financiers			
Placements à la juste valeur, hors quasi-disponibilités		(28)	508
Autres ⁽⁶⁾		11	(550)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (b)		(4 158)	(3 807)
<i>Dont activités cédées</i>		-	-

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2019	30 juin 2018
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement			
Emissions d'emprunts moyen et long terme	9.4	4 884	2 947
Remboursements d'emprunts moyen et long terme	9.4	(1 520)	(1 995)
Remboursements des dettes locatives ⁽²⁾		(678)	-
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		(723)	(414)
Variation nette des dépôts de cash collateral		(150)	145
Effet change des dérivés net		64	(2)
Emissions (rachats) de titres subordonnés		0	-
Coupons et autres frais sur titres subordonnés	11.6	(267)	(178)
Rachat d'actions propres - plan d'attribution gratuite d'actions Orange Vision 2020	11.2	-	(71)
Autres cessions (rachats) d'actions propres	11.2	(1)	8
Variations de capital - propriétaires de la société mère		-	-
Variations de capital - participations ne donnant pas le contrôle		41	35
Variations des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales		(3)	1
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	11.3	(1 061)	(1 064)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	11.4	(243)	(185)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		343	(773)
<i>Dont activités cédées</i>		-	-
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités (a) + (b) + (c)		324	(403)
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités			
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		5 634	5 810
Dont disponibilités et quasi-disponibilités des activités poursuivies		5 634	5 810
Dont disponibilités et quasi-disponibilités des activités cédées		-	-
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités		324	(403)
Variation non monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités		2	(1)
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture		5 960	5 406

(1) Au 30 juin 2018, correspond au résultat de cession des actifs immobilisés pour (41) millions d'euros.

(2) Les effets de l'application d'IFRS 16 sont décrits en note 2.3.1

(3) Dont flux d'exploitation liés aux opérations d'Orange Bank et hors créances, dettes d'impôts et taxes d'exploitation.

(4) Dont intérêts décaissés sur les dettes locatives pour (46) millions d'euros.

(5) Les investissements d'actifs financés pour un montant de 66 millions d'euros au 30 juin 2019 sont sans effet sur le tableau de flux de trésorerie lors de l'acquisition (voir note 6.2).

Au 30 juin 2018, les investissements corporels et incorporels financés par location-financement pour un montant de 35 millions d'euros étaient sans effet sur le tableau de flux de trésorerie lors de l'acquisition (voir note 6.2).

(6) Au 30 juin 2018, comprenait la consignation de (346) millions d'euros au titre du litige Digicel.

NOTE 1 Informations sectorielles

1.1 Chiffre d'affaires sectoriel

	France	Espagne	Europe
(en millions d'euros)			
30 juin 2019			
Chiffre d'affaires	8 874	2 624	2 789
Services convergents	2 153	1 049	293
Services mobiles seuls	1 168	584	1 065
Services fixes seuls	2 054	254	326
Services d'intégration et des technologies de l'information	-	3	84
Services aux opérateurs (Wholesale)	2 672	418	530
Ventes d'équipements	578	316	401
Autres revenus	249	-	90
<i>Externe</i>	<i>8 543</i>	<i>2 602</i>	<i>2 748</i>
<i>Inter-secteurs</i>	<i>331</i>	<i>22</i>	<i>41</i>
30 juin 2018			
Chiffre d'affaires	8 952	2 634	2 775
Services convergents	2 196	1 065	213
Services mobiles seuls	1 183	609	1 092
Services fixes seuls	2 105	245	357
Services d'intégration et des technologies de l'information	-	-	67
Services aux opérateurs (Wholesale)	2 615	371	574
Ventes d'équipements	611	344	398
Autres revenus	242	-	74
<i>Externe</i>	<i>8 670</i>	<i>2 616</i>	<i>2 732</i>
<i>Inter-secteurs</i>	<i>282</i>	<i>18</i>	<i>43</i>

(1) Dont, en 2019, chiffre d'affaires réalisé en France pour 2 593 millions d'euros, en Espagne pour 5 millions d'euros, dans les autres pays européens pour 638 millions d'euros et dans les autres pays pour 534 millions d'euros.

Dont, en 2018, chiffre d'affaires réalisé en France pour 2 572 millions d'euros, en Espagne pour 15 millions d'euros, dans les autres pays européens pour 324 millions d'euros et dans les autres pays pour 619 millions d'euros.

(2) Dont chiffre d'affaires réalisé en France pour 687 millions d'euros en 2019 et 700 millions d'euros en 2018.

Afrique et Moyen-Orient	Entreprises ⁽¹⁾	Opérateurs Internationaux et Services Partagés ⁽²⁾	Eliminations	Total activités télécoms	Orange Bank	Eliminations activités télécoms / banque	Comptes consolidés Orange
2 737	3 770	747	(966)	20 575	-	(2)	20 573
-	-	-	-	3 495	-	-	3 495
2 042	367	-	(22)	5 204	-	-	5 204
240	1 978	-	(88)	4 764	-	-	4 764
6	1 318	-	(75)	1 336	-	(2)	1 334
391	18	542	(708)	3 863	-	-	3 863
45	89	-	(1)	1 428	-	-	1 428
13	-	205	(72)	485	-	-	485
2 624	3 583	473	-	20 573	-	-	20 573
113	187	274	(966)	2	-	(2)	-
2 524	3 530	759	(910)	20 264	-	(2)	20 262
-	-	-	-	3 474	-	-	3 474
1 858	366	-	(18)	5 090	-	-	5 090
204	1 996	-	(90)	4 817	-	-	4 817
6	1 049	-	(68)	1 054	-	(2)	1 052
403	17	569	(658)	3 891	-	-	3 891
40	102	-	(5)	1 490	-	-	1 490
13	-	190	(71)	448	-	-	448
2 419	3 344	481	-	20 262	-	-	20 262
105	186	278	(910)	2	-	(2)	-

1.2 Du chiffre d'affaires sectoriel au résultat net des activités poursuivies au 30 juin 2019

	France	Espagne	Europe	Afrique et Moyen-Orient
(en millions d'euros)				
Chiffre d'affaires	8 874	2 624	2 789	2 737
Achats externes	(3 309)	(1 448)	(1 581)	(1 199)
Autres produits opérationnels	686	99	70	23
Autres charges opérationnelles	(264)	(107)	(89)	(93)
Charges de personnel	(1 930)	(135)	(344)	(249)
Impôts et taxes d'exploitation	(684)	(86)	(59)	(253)
Résultat de cession d'actifs immobilisés, de titres et d'activités	-	-	-	-
Coûts des restructurations	-	-	-	-
Dotations aux amortissements des actifs financés	(3)	-	-	-
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(84)	(154)	(71)	(64)
Pertes de valeur des droits d'utilisation	-	-	-	-
Intérêts sur les dettes liées aux actifs financés ⁽³⁾	(0)	-	-	-
Intérêts sur les dettes locatives ⁽³⁾	(5)	(6)	(7)	(34)
EBITDAaL⁽¹⁾	3 281	787	708	868
Principaux litiges	-	-	-	-
Charges spécifiques de personnel	(31)	-	-	-
Revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités	-	-	11	5
Coûts des programmes de restructuration	(24)	(6)	(5)	(2)
Coûts d'acquisition et d'intégration	-	-	(1)	-
Dotations aux amortissements des actifs immobilisés	(1 582)	(533)	(550)	(471)
Reprise des réserves de conversion des entités liquidées	-	-	-	2
Pertes de valeur des actifs immobilisés	-	-	-	(1)
Résultat des entités mises en équivalence	-	-	-	-
Neutralisation des intérêts sur dettes liées aux actifs financés ⁽³⁾	0	-	-	-
Neutralisation des intérêts sur dettes locatives ⁽³⁾	5	6	7	34
Résultat d'exploitation	1 649	254	170	435
Coût de l'endettement financier brut hors actifs financés				
Intérêts sur les dettes liées aux actifs financés ⁽³⁾				
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net				
Gain (perte) de change				
Intérêts sur les dettes locatives ⁽³⁾				
Autres produits et charges financiers				
Effets liés à la participation dans BT				
Résultat financier				
Impôt sur les sociétés				
Résultat net des activités poursuivies				

(1) Les ajustements de l'EBITDAaL sont présentés en note 1.8.

(2) Le produit net bancaire (PNB) d'Orange Bank est présenté au sein des autres produits opérationnels et s'élève à 15 millions d'euros à fin juin 2019. Le coût du risque est intégré aux autres charges opérationnelles et s'élève à (4) millions d'euros à fin juin 2019.

(3) Les ajustements de présentation permettent de réaffecter les lignes d'éléments spécifiques identifiées dans l'information sectorielle aux lignes de produits et charges d'exploitation présentées au compte de résultat consolidé. Les intérêts sur les dettes liées aux actifs financés et sur les dettes locatives sont inclus dans l'EBITDAaL sectoriel. Ils sont neutralisés au sein du résultat d'exploitation sectoriel et présentés au sein du résultat financier dans les comptes consolidés d'Orange.

Entreprises	Opérateurs Internationaux et Services Partagés	Eliminations activités télécoms	Total activités télécoms	Orange Bank ⁽²⁾	Eliminations activités télécoms / banque	Total	Ajustements de présentation ⁽³⁾	Comptes consolidés Orange
3 770	747	(966)	20 575	-	(2)	20 573	-	20 573
(1 896)	(1 043)	1 958	(8 518)	(47)	3	(8 562)	-	(8 562)
78	1 034	(1 659)	331	17	(7)	341	-	341
(311)	5	667	(192)	(10)	7	(195)	(6)	(201)
(964)	(662)	-	(4 284)	(36)	-	(4 320)	(114)	(4 434)
(63)	(62)	-	(1 207)	-	-	(1 207)	-	(1 207)
-	-	-	-	-	-	-	68	68
-	-	-	-	-	-	-	(52)	(52)
-	-	-	(3)	-	-	(3)	-	(3)
(47)	(187)	-	(607)	(2)	-	(609)	-	(609)
-	-	-	-	-	-	-	(24)	(24)
-	-	-	(0)	-	-	(0)	0	-
(2)	(6)	-	(60)	-	-	(60)	60	-
565	(174)	-	6 035	(78)	1	5 958	(68)	-
-	(65)	-	(65)	-	-	(65)	65	-
(1)	(14)	-	(46)	-	-	(46)	46	-
-	52	-	68	-	-	68	(68)	-
(10)	(28)	-	(75)	-	-	(75)	75	-
(4)	(5)	-	(10)	-	-	(10)	10	-
(195)	(159)	-	(3 490)	(10)	-	(3 500)	-	(3 500)
-	-	-	2	-	-	2	-	2
1	-	-	0	-	-	0	-	0
2	(6)	-	(4)	-	-	(4)	-	(4)
-	-	-	0	-	-	0	(0)	-
2	6	-	60	-	-	60	(60)	-
360	(393)	-	2 475	(88)	1	2 388	-	2 388
								(575)
								(0)
								4
								(2)
								(60)
								14
								(119)
								(738)
								(513)
								1 137

1.3 Du chiffre d'affaires sectoriel au résultat d'exploitation sectoriel au 30 juin 2018

	France	Espagne	Europe	Afrique et Moyen-Orient	Entreprises
(en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires	8 952	2 634	2 775	2 524	3 530
Achats externes	(3 375)	(1 596)	(1 638)	(1 239)	(1 801)
Autres produits opérationnels	690	66	71	47	69
Autres charges opérationnelles	(255)	(107)	(61)	(100)	(325)
Charges de personnel	(2 006)	(130)	(350)	(226)	(831)
Impôts et taxes d'exploitation	(740)	(84)	(60)	(212)	(63)
Résultat de cession de titres et d'activités	-	-	-	-	-
Coûts des restructurations et d'intégration	-	-	-	-	-
EBITDA ajusté ⁽¹⁾	3 266	783	737	794	579
Principaux litiges	-	(31)	-	-	-
Charges spécifiques de personnel	(23)	-	-	-	(1)
Revue du portefeuille de titres et d'activités	-	-	-	-	(0)
Coûts des restructurations et d'intégration	(6)	(8)	(3)	(10)	(9)
EBITDA ⁽¹⁾	3 237	744	734	784	569
Dotations aux amortissements	(1 573)	(538)	(582)	(431)	(185)
Reprise des réserves de conversion des entités liquidées	-	-	-	-	-
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	(56)	-
Pertes de valeur des immobilisations	-	-	-	-	-
Résultat des entités mises en équivalence	-	-	-	1	(1)
Résultat d'exploitation	1 664	206	152	298	383

(1) Les ajustements de l'EBITDA sont présentés en note 1.8.

(2) Le produit net bancaire (PNB) d'Orange Bank est présenté au sein des autres produits opérationnels et s'élève à 26 millions d'euros à fin juin 2018. Le coût du risque est intégré aux autres charges opérationnelles et s'élève à (3) millions d'euros à fin juin 2018.

(3) Les ajustements de présentation permettent de réaffecter les lignes d'éléments spécifiques identifiées dans l'information sectorielle aux lignes de produits et charges d'exploitation présentées au compte de résultat consolidé.

Opérateurs Internationaux et Services Partagés	Eliminations activités télécoms	Total activités télécoms	Orange Bank ⁽²⁾	Eliminations activités télécoms / banque	Total	Ajustements de présentation ⁽³⁾	Comptes consolidés Orange
759	(910)	20 264	-	(2)	20 262	-	20 262
(1 237)	1 932	(8 954)	(38)	2	(8 990)	-	(8 990)
1 062	(1 699)	306	26	(8)	324	-	324
(7)	677	(178)	(13)	9	(182)	(3)	(185)
(633)	-	(4 176)	(34)	-	(4 210)	(22)	(4 232)
(60)	-	(1 219)	(1)	-	(1 220)	(31)	(1 251)
-	-	-	-	-	-	(0)	(0)
-	-	-	-	-	-	(62)	(62)
(116)	-	6 043	(60)	1	5 984	(118)	
(1)	-	(32)	-	-	(32)	32	-
-	-	(24)	-	-	(24)	24	-
-	-	(0)	-	-	(0)	0	-
(26)	-	(62)	-	-	(62)	62	-
(143)	-	5 925	(60)	1	5 866	-	5 866
(140)	-	(3 449)	(8)	-	(3 457)	-	(3 457)
1	-	1	-	-	1	-	1
-	-	(56)	-	-	(56)	-	(56)
(1)	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)
(3)	-	(3)	-	-	(3)	-	(3)
(286)	-	2 417	(68)	1	2 350	-	2 350

1.4 Investissements sectoriels

	France	Espagne	Europe
(en millions d'euros)			
30 juin 2019			
eCapex ⁽¹⁾	1 862	529	407
Prix de cession des actifs immobilisés	47	-	17
Licences de télécommunication	-	297	-
Actifs financés	66	-	-
Total investissements incorporels et corporels⁽⁵⁾	1 975	826	424
30 juin 2018			
Capex ⁽²⁾	1 669	578	389
Licences de télécommunication	(1)	3	7
Location-financement	1	7	15
Total investissements incorporels et corporels⁽⁶⁾	1 669	588	411

(1) Les eCapex sont définis en note 1.8.

(2) Les Capex sont définis en note 1.8.

(3) Dont investissements corporels et incorporels réalisés en France pour 132 millions d'euros en 2019 et pour 134 millions d'euros en 2018.

(4) Dont investissements corporels et incorporels réalisés en France pour 138 millions d'euros en 2019 et pour 136 millions d'euros en 2018.

(5) Dont 1 338 millions d'euros au titre des autres immobilisations incorporelles et 2 878 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles.

(6) Dont 2 637 millions d'euros au titre des autres immobilisations incorporelles et 798 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles.

Afrique et Moyen-Orient	Entreprises ⁽³⁾	Opérateurs internationaux et Services partagés ⁽⁴⁾	Eliminations activités télécoms et non alloués	Total activités télécoms	Orange Bank	Eliminations activités télécoms / banque	Comptes consolidés Orange
418	197	80	-	3 493	16	-	3 509
7	1	59	-	131	-	-	131
213	-	-	-	510	-	-	510
-	-	-	-	66	-	-	66
638	198	139	-	4 200	16	-	4 216
408	168	137	-	3 349	20	-	3 369
22	-	-	-	31	-	-	31
-	12	-	-	35	-	-	35
430	180	137	-	3 415	20	-	3 435

1.5 Actifs sectoriels

	France	Espagne	Europe
(en millions d'euros)			
30 juin 2019			
Ecarts d'acquisition	14 364	6 837	2 608
Autres immobilisations incorporelles	3 881	2 005	2 009
Immobilisations corporelles	14 691	3 741	4 035
Droits d'utilisation	1 171	1 158	852
Titres mis en équivalence	3	-	4
Eléments de l'actif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-
Autres	10	17	17
Total de l'actif non courant	34 120	13 758	9 525
Stocks	501	64	149
Créances clients	1 677	716	1 215
Autres actifs de contrats clients	397	144	350
Charges constatées d'avance	55	302	60
Eléments de l'actif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-
Autres	625	59	64
Total de l'actif courant	3 255	1 285	1 838
Actifs destinés à être cédés	-	-	-
Total de l'actif	37 375	15 043	11 363
31 décembre 2018			
Ecarts d'acquisition	14 364	6 840	2 581
Autres immobilisations incorporelles	3 921	1 778	2 015
Immobilisations corporelles	14 306	3 730	4 150
Titres mis en équivalence	-	1	4
Eléments de l'actif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-
Autres	11	17	15
Total de l'actif non courant	32 602	12 366	8 765
Stocks	505	79	171
Créances clients	1 506	699	1 227
Autres actifs de contrats clients	443	140	363
Charges constatées d'avance	68	241	35
Eléments de l'actif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-
Autres	776	60	75
Total de l'actif courant	3 298	1 219	1 871
Actifs destinés à être cédés	-	-	-
Total de l'actif	35 900	13 585	10 636

(1) Dont immobilisations corporelles et incorporelles rattachées à la zone géographique France pour 598 millions d'euros en 2019 et 632 millions d'euros en 2018.

(2) Dont immobilisations corporelles et incorporelles rattachées à la zone géographique France pour 1 735 millions d'euros en 2019 et 2 151 millions d'euros en 2018. Les immobilisations incorporelles incluent également la marque Orange pour 3 133 millions d'euros.

Afrique et Moyen-Orient	Entreprises ⁽¹⁾	Opérateurs internationaux et Services partagés ⁽²⁾	Eliminations activités télécoms et non alloués	Total activités télécoms	Orange Bank	Eliminations activités télécoms / banque	Comptes consolidés Orange
1 539	1 886	18	-	27 252	-	-	27 252
2 280	480	3 773	-	14 428	90	-	14 518
3 535	503	1 107	-	27 612	5	-	27 617
873	284	1 810	-	6 148	27	-	6 175
77	2	10	-	96	-	-	96
-	-	-	941	941	-	-	941
24	22	18	2 621	2 729	1 632	(27)	4 334
8 328	3 177	6 736	3 562	79 206	1 754	(27)	80 933
76	70	91	-	951	-	-	951
782	854	1 039	(729)	5 554	2	(29)	5 527
10	229	-	-	1 130	-	-	1 130
174	83	117	(20)	771	6	-	777
-	-	-	8 435	8 435	-	-	8 435
874	172	862	103	2 759	3 432	(3)	6 188
1 916	1 408	2 109	7 789	19 600	3 440	(32)	23 008
-	-	-	-	-	-	-	-
10 244	4 585	8 845	11 351	98 806	5 194	(59)	103 941
1 542	1 830	17	-	27 174	-	-	27 174
2 106	388	3 780	1	13 989	84	-	14 073
3 443	540	1 519	-	27 688	5	-	27 693
82	-	17	-	104	-	-	104
-	-	-	816	816	-	-	816
23	23	19	3 123	3 231	1 637	(27)	4 841
7 196	2 781	5 352	3 940	73 002	1 726	(27)	74 701
82	49	79	-	965	-	-	965
761	821	946	(631)	5 329	-	(34)	5 295
8	212	-	-	1 166	-	-	1 166
89	71	82	(17)	569	2	-	571
-	-	-	7 886	7 886	-	-	7 886
811	174	374	51	2 321	3 687	-	6 008
1 751	1 327	1 481	7 289	18 236	3 689	(34)	21 891
-	-	-	-	-	-	-	-
8 947	4 108	6 833	11 229	91 238	5 415	(61)	96 592

1.6 Passifs sectoriels

	France	Espagne	Europe
(en millions d'euros)			
30 juin 2019			
Capitaux propres	-	-	-
Dettes locatives non courantes	1 045	864	754
Dettes fournisseurs d'immobilisations non courantes	48	400	283
Avantages du personnel non courants	1 622	12	33
Éléments du passif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-
Autres	589	114	242
Total des passifs non courants	3 304	1 390	1 312
Dettes locatives courantes	74	302	94
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	960	605	315
Dettes fournisseurs sur autres biens et services	2 486	981	843
Passifs de contrats clients	1 056	54	323
Avantages du personnel courants	1 261	31	105
Produits constatés d'avance	33	-	3
Éléments du passif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-
Autres	910	161	280
Total des passifs courants	6 780	2 134	1 963
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	-	-	-
Total du passif et des capitaux propres	10 084	3 524	3 275
31 décembre 2018			
Capitaux propres	-	-	-
Dettes fournisseurs d'immobilisations non courantes	48	119	291
Avantages du personnel non courants	1 726	11	33
Éléments du passif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-
Autres	635	126	243
Total des passifs non courants	2 409	256	567
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	1 116	598	398
Dettes fournisseurs sur autres biens et services	2 598	1 055	926
Passifs de contrats clients	1 091	66	322
Avantages du personnel courants	1 307	38	102
Produits constatés d'avance	2	-	3
Éléments du passif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-
Autres	846	148	253
Total des passifs courants	6 960	1 905	2 004
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	-	-	-
Total du passif et des capitaux propres	9 369	2 161	2 571

Afrique et Moyen-Orient	Entreprises	Opérateurs internationaux et Services partagés	Eliminations activités télécoms et non alloués	Total activités télécoms	Orange Bank	Eliminations activités télécoms / banque	Comptes consolidés Orange
-	-	-	32 724	32 724	54	-	32 778
732	272	1 637	-	5 304	34	-	5 338
179	-	-	-	910	-	-	910
72	278	733	-	2 750	8	-	2 758
-	-	-	31 023	31 023	-	-	31 023
52	37	78	796	1 908	119	(27)	2 000
1 035	587	2 448	31 819	41 895	161	(27)	42 029
156	18	363	-	1 007	-	-	1 007
523	73	100	(1)	2 575	-	-	2 575
1 184	731	912	(729)	6 408	107	(29)	6 486
133	279	123	(19)	1 949	-	-	1 949
83	397	449	-	2 326	6	-	2 332
47	20	12	(1)	114	-	-	114
-	-	-	5 978	5 978	-	(2)	5 976
1 116	252	852	259	3 830	4 866	(1)	8 695
3 242	1 770	2 811	5 487	24 187	4 979	(32)	29 134
-	-	-	-	-	-	-	-
4 277	2 357	5 259	70 030	98 806	5 194	(59)	103 941
-	-	-	33 151	33 151	98	-	33 249
154	-	-	-	612	-	-	612
64	264	717	-	2 815	8	-	2 823
-	-	-	27 461	27 461	-	-	27 461
59	46	180	791	2 080	98	(27)	2 151
277	310	897	28 252	32 968	106	(27)	33 047
528	58	138	(1)	2 835	-	-	2 835
1 081	689	917	(631)	6 635	135	(34)	6 736
127	283	129	(16)	2 002	-	-	2 002
68	398	471	-	2 384	8	-	2 392
44	2	7	-	58	-	-	58
-	-	-	7 403	7 403	-	-	7 403
1 069	273	833	381	3 803	5 067	-	8 870
2 917	1 703	2 495	7 136	25 120	5 210	(34)	30 296
-	-	-	-	-	-	-	-
3 194	2 013	3 392	68 539	91 239	5 414	(61)	96 592

1.7 Tableau simplifié des flux de trésorerie des activités des télécoms et des activités de la banque

30 juin 2019

	Activités télécoms	Orange Bank	Eliminations activités télécoms/ Orange Bank	Comptes consolidés Orange
(en millions d'euros)				
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 224	(87)	-	1 137
Eléments non monétaires et reclassements de présentation	6 267	41	-	6 308
Variation du besoin en fonds de roulement				
Diminution (augmentation) des stocks bruts	18	-	-	18
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	(210)	(2)	(7)	(219)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs sur autres biens et services	(226)	(20)	7	(239)
Variation des actifs et passifs de contrats clients	(22)	-	-	(22)
Variation des autres éléments d'actif et de passif	(134)	(334)	-	(468)
Autres décaissements nets				
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	(986)	-	-	(986)
Dividendes encaissés	14	-	-	14
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	(764) ⁽¹⁾	-	-	(764)
Impôt sur les sociétés décaissé	(640)	-	-	(640)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (a)	4 541	(402)	-	4 139
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles	(3 976)	(16)	-	(3 992)
Investissements dans les sociétés contrôlées nets de la trésorerie acquise	(126)	-	-	(126)
Acquisition de titres de participation évalués à la juste valeur	(25)	-	-	(25)
Produits de cession de titres de participations nets de la trésorerie cédée	2	-	-	2
Autres diminutions (augmentations) des placements et autres actifs financiers	(28)	9	2	(17)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (b)	(4 153)	(7)	2	(4 158)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Flux des activités opérationnelles de financement				
Emissions d'emprunts moyen et long terme	4 884	-	-	4 884
Remboursements d'emprunts moyen et long terme	(1 520)	-	-	(1 520)
Remboursements des dettes locatives	(676)	(2)	-	(678)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	(730)	9	(2)	(723)
Variation nette des dépôts de cash collateral	(125)	(25)	-	(150)
Effet change des dérivés net	64	-	-	64
Autres flux				
Emissions (rachats) de titres subordonnés	0	-	-	0
Coupons et autres frais sur titres subordonnés	(267)	-	-	(267)
Rachat d'actions propres - plan d'attribution gratuite d'actions Orange Vision 2020	-	-	-	-
Autres cessions (rachats) d'actions propres	(1)	-	-	(1)
Variations de capital - participations ne donnant pas le contrôle	(59) ⁽²⁾	100 ⁽²⁾	-	41
Variations des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	(3)	-	-	(3)
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	(1 061)	-	-	(1 061)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(243)	-	-	(243)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	263	82	(2)	343
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	5 081	553	-	5 634
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités (a) + (b) + (c)	651	(327)	-	324
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités et autres impacts non monétaires	2	-	-	2
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	5 734	226	-	5 960

(1) Dont (46) millions d'euros d'intérêts décaissés sur les dettes locatives

(2) Dont 65 millions d'euros de capital d'Orange Bank souscrits par le groupe Orange.

30 juin 2018

	Activités télécoms	Orange Bank	Eliminations activités télécoms/ Orange Bank	Comptes consolidés Orange
(en millions d'euros)				
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net de l'ensemble consolidé	949	(70)	-	879
Eléments non monétaires et reclassements de présentation	5 769	14	-	5 783
Variation du besoin en fonds de roulement				
Diminution (augmentation) des stocks bruts	(45)	-	-	(45)
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	(84)	-	15	(69)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(262)	(7)	(15)	(284)
Variation des actifs et passifs de contrats clients	23	-	-	23
Variation des autres éléments d'actif et de passif	(158)	39	-	(119)
Autres décaissements nets				
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	(978)	(1)	-	(979)
Dividendes encaissés	16	-	-	16
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	(738)	-	-	(738)
Impôt sur les sociétés décaissé	(291)	1	-	(290)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (a)	4 201	(24)	-	4 177
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles	(3 656)	(20)	-	(3 676)
Investissements dans les sociétés contrôlées nets de la trésorerie acquise	(29)	(1)	-	(30)
Acquisition de titres de participation évalués à la juste valeur	(60)	-	-	(60)
Produits de cession de titres de participations nets de la trésorerie cédée	1	-	-	1
Autres diminutions (augmentations) des placements et autres actifs financiers	75	35	(152)	(42)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (b)	(3 669)	14	(152)	(3 807)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Flux des activités opérationnelles de financement				
Emissions d'emprunts moyen et long terme	2 947	-	-	2 947
Remboursements d'emprunts moyen et long terme	(1 995)	-	-	(1 995)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	(602)	36	152	(414)
Variation nette des dépôts de cash collateral	145	(0)	-	145
Effet change des dérivés net	(2)	-	-	(2)
Autres flux				
Coupons sur titres subordonnés	(178)	-	-	(178)
Rachat d'actions propres - plan d'attribution gratuite d'actions Orange Vision 2020	(71)	-	-	(71)
Autres cessions (rachats) d'actions propres	8	-	-	8
Variations de capital - participations ne donnant pas le contrôle	(50) ⁽¹⁾	85 ⁽¹⁾	-	35
Variations des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	1	-	-	1
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	(1 064)	-	-	(1 064)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(185)	-	-	(185)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	(1 046)	121	152	(773)
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture	5 333	477	-	5 810
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités (a) + (b) + (c)	(514)	111	-	(403)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités et autres impacts non monétaires	(1)	-	-	(1)
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	4 818	588	-	5 406

(1) Dont 55 millions d'euros de capital d'Orange Bank souscrits par le groupe Orange.

1.8 Définition des secteurs opérationnels et des indicateurs de performance

Principes comptables

Informations sectorielles

Les décisions sur l'allocation des ressources et l'appréciation de la performance des composantes d'Orange (ci-après dénommé "le Groupe") sont prises par le président-directeur général (principal décideur opérationnel) au niveau des secteurs opérationnels, principalement constitués par les implantations géographiques. Ainsi, les secteurs opérationnels sont :

- la France (hors Entreprises) ;
- l'Espagne ;
- la Pologne, la Belgique et le Luxembourg et chacun des pays d'Europe centrale. L'agrégat Europe présenté regroupe les secteurs opérationnels de cette zone ;
- le sous-groupe Sonatel (regroupant les entités Sonatel au Sénégal, Orange Mali, Orange Bissau, Orange en Guinée et Orange en Sierra Leone), le sous-groupe Côte d'Ivoire (regroupant les entités Orange Côte d'Ivoire, Orange au Burkina Faso et Orange au Libéria) et chacun des autres pays d'Afrique et du Moyen-Orient. L'agrégat Afrique et Moyen-Orient présenté regroupe les secteurs opérationnels de cette zone ;
- Entreprises ;
- les activités d'Opérateurs Internationaux et Services Partagés (OI&SP) qui comprennent certaines ressources, principalement en matière de réseaux, de systèmes d'information, de recherche et développement et d'autres activités Groupe communes ainsi que la marque Orange ;
- Orange Bank.

L'utilisation des ressources partagées, fournies principalement par OI&SP, est prise en compte dans les résultats sectoriels sur la base, soit des relations contractuelles existant entre entités juridiques, soit de références externes, soit d'une réallocation des coûts. La fourniture des ressources partagées est présentée en autres produits du secteur prestataire et l'utilisation de ces ressources est présentée parmi les charges du secteur utilisateur. Le coût des ressources partagées peut être affecté par les évolutions des relations contractuelles ou de l'organisation et se répercuter sur les résultats sectoriels présentés sur les différents exercices.

Evolution des indicateurs de performance opérationnelle en 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Cette évolution normative a conduit le Groupe à adapter ses indicateurs de performance opérationnelle clés et à en définir de nouveaux : l'EBITDAaL (pour « EBITDA after Leases ») et eCapex (pour « Capex économiques ») pour 2019.

L'EBITDA, l'EBITDA ajusté et les Capex restent les indicateurs de référence pour les périodes antérieures.

Ces nouveaux indicateurs de performance opérationnelle clés sont utilisés par le Groupe pour :

- piloter et évaluer ses résultats opérationnels et sectoriels ; et
- mettre en œuvre sa stratégie d'investissements et d'allocation des ressources.

Les dirigeants du Groupe considèrent que la présentation de ces indicateurs est pertinente puisqu'elle fournit aux lecteurs des comptes les indicateurs de pilotage utilisés en interne.

L'EBITDAaL correspond au résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, effets liés aux prises de contrôle, reprises des réserves de conversion des entités liquidées, pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, et résultat des entités mises en équivalence et après effets liés aux intérêts sur dettes locatives et actifs financés, ajusté des éléments suivants :

- effets des principaux litiges ;
- charges spécifiques de personnel ;
- revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités ;
- coûts des programmes de restructuration ;
- coûts d'acquisition et d'intégration ;
- autres éléments spécifiques le cas échéant.

Cet indicateur de mesure permet d'isoler les effets de certains facteurs spécifiques, indépendamment de leur récurrence ou non ou de leur nature de produits ou charges, lorsqu'ils sont liés :

- aux principaux litiges :

Les procédures associées résultent de la décision d'un tiers (autorité de régulation, justice, etc.) et surviennent sur une période décalée par rapport aux activités à la source du litige. Les coûts sont par nature difficilement prévisibles dans leur fondement, dans leur montant et leur période.

- à des charges spécifiques de personnel :

Indépendamment des plans de départ inclus en coûts des restructurations, certains programmes d'aménagement du temps de travail des salariés affectent négativement la période où ils sont signés et mis en œuvre. Il s'agit principalement des différents accords Temps Partiel Senior (TPS) en France.

- à la revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités :

Le Groupe conduit en permanence une revue de son portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités : dans ce cadre, des décisions de sorties ou cessions sont mises en œuvre qui, par nature, affectent ponctuellement la période où elles interviennent. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe inclut les résultats de cession d'actifs immobilisés dans la revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités.

- aux coûts des programmes de restructuration :

L'adaptation des activités du Groupe à l'évolution de l'environnement peut également générer d'autres natures de coûts de transformation. Ces actions affectent négativement la période où elles sont annoncées et engagées ; il s'agit à titre illustratif et non limitatif des conséquences de plans de transformation validés par les organes de gouvernance internes.

- aux coûts d'acquisition et d'intégration :

Le Groupe encourt des coûts directement liés aux acquisitions d'entités et à leur intégration. Il s'agit notamment d'honoraires, de coûts d'enregistrement et de compléments de prix.

- le cas échéant, à d'autres éléments spécifiques systématiquement précisés, qu'il s'agisse de produits ou de charges.

L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Les eCapex correspondent à l'acquisition d'actifs incorporels et corporels hors licences de télécommunication et hors investissements d'actifs financés, diminuée du prix de cession des actifs incorporels et corporels. Ils sont un indicateur utilisé en interne pour l'allocation des ressources. Les eCapex ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises.

Rappel des indicateurs de performance opérationnelle en 2018

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, effets liés aux prises de contrôle, reprise des réserves de conversion des entités liquidées, pertes de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations et résultat des entités mises en équivalence.

L'EBITDA ajusté correspond à l'EBITDA ajusté des effets des principaux litiges, charges spécifiques de personnel, revue du portefeuille de titres et d'activités, coûts des restructurations et d'intégration et autres éléments spécifiques le cas échéant.

Cet indicateur de mesure permet par rapport à l'EBITDA d'isoler les effets de certains facteurs spécifiques, indépendamment de leur récurrence ou non ou de leur nature de produits ou charges, lorsqu'ils sont liés :

- aux principaux litiges :

Les procédures associées résultent de la décision d'un tiers (autorité de régulation, justice, etc.) et surviennent sur une période décalée par rapport aux activités à la source du litige. Les coûts sont par nature difficilement prévisibles dans leur fondement, dans leur montant et leur période.

- à des charges spécifiques de personnel :

Indépendamment des plans de départ inclus en coûts des restructurations, certains programmes d'aménagement du temps de travail des salariés affectent négativement la période où ils sont signés et mis en œuvre. Il s'agit principalement des différents accords Temps Partiel Senior (TPS) en France.

- à la revue du portefeuille de titres et d'activités :

Le Groupe conduit en permanence une revue de son portefeuille de titres et d'activités : dans ce cadre, des décisions de cession sont mises en œuvre qui, par nature, affectent ponctuellement la période où la cession intervient. Le résultat de cession correspondant affecte soit l'EBITDA soit le résultat net des activités cédées ou en cours de cession.

- aux coûts des restructurations et d'intégration :

L'adaptation des activités du Groupe à l'évolution de l'environnement peut également générer d'autres natures de coûts de transformation. Ces actions affectent négativement la période où elles sont annoncées et engagées ; il s'agit à titre illustratif et non limitatif des conséquences de plans de transformation validés par les organes de gouvernance internes.

- le cas échéant, à d'autres éléments spécifiques systématiquement précisés, qu'il s'agisse de produits ou de charges.

L'EBITDA ajusté et l'EBITDA ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres groupes. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Les Capex correspondent à l'acquisition d'actifs incorporels et corporels hors licences de télécommunication et hors investissements financés par location-financement et sont un indicateur utilisé en interne pour l'allocation des ressources. Les Capex ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises.

Actifs et passifs

Les actifs et passifs d'exploitation inter-secteurs sont présentés dans chaque secteur.

Les actifs et passifs non alloués des secteurs des activités télécoms comprennent essentiellement l'endettement financier externe, les disponibilités et quasi-disponibilités externes, les actifs et passifs d'impôt courant et différé ainsi que les capitaux propres. Les éléments d'endettement financier et les placements financiers entre ces secteurs sont présentés en éléments non alloués.

Pour Orange Bank, la ligne "autres" comprend les actifs et passifs listés ci-dessus ainsi que les prêts et créances et les dettes liées aux opérations de la banque.

NOTE 2 Base de préparation des états financiers consolidés

Cette note décrit l'évolution des principes comptables appliqués par Orange ("le Groupe") pour l'arrêté intermédiaire au 30 juin 2019 depuis l'établissement de ses comptes consolidés au titre de l'exercice 2018.

2.1 Base de préparation des informations financières

Les comptes consolidés résumés du premier semestre 2019 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 24 juillet 2019.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, ces comptes sont établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 "Information financière intermédiaire", telle qu'adoptée par l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB.

Les comptes semestriels sont établis suivant les mêmes principes que les comptes annuels, sous réserve des spécificités de la norme IAS 34. Par rapport au 31 décembre 2018, les comptes présentés prennent en compte les effets de la première application de la nouvelle norme IFRS 16 "Contrats de location". Ces effets sont présentés au paragraphe 2.3.

Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'UE sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB, à l'exception des textes en cours d'adoption, ce qui est sans effet sur les comptes du Groupe. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

En l'absence d'une norme ou interprétation applicable à une transaction spécifique ou un événement, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres,
- soient prudents, et
- soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

2.2 Recours à des estimations et au jugement

La direction d'Orange exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions et procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués ou lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées. La direction révisé ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience.

Par rapport au 31 décembre 2018, les normes nouvellement appliquées ont introduit de nouveaux jugements et hypothèses d'estimation, qui sont présentés au paragraphe 2.3.

2.3 Nouvelles normes et interprétations appliquées au 1^{er} janvier 2019

2.3.1 Première application d'IFRS 16 "Contrats de location" :

La nouvelle norme IFRS 16 "Contrats de location" est obligatoirement applicable depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les principaux effets de la nouvelle méthodologie introduite par IFRS 16 par rapport aux principes antérieurement appliqués portent sur la comptabilisation des contrats de location en tant que preneur. En effet, la norme IFRS 16 qui définit un contrat de location comme étant un contrat qui confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié change profondément la comptabilisation de ces contrats dans les états financiers.

Tout d'abord, la norme introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour le preneur, consistant à comptabiliser à l'actif, un droit d'utilisation et au passif, une dette locative correspondant à la somme des paiements futurs actualisés. Le traitement comptable sous IAS 17 (ancienne norme) qui distinguait les locations financées des locations simples disparaît et est remplacé par ce nouveau modèle à compter du 1^{er} janvier 2019.

Au-delà de l'impact de présentation au bilan, le compte de résultat est aussi impacté. La charge d'exploitation actuelle est remplacée par une charge d'amortissement ainsi que par une charge d'intérêt. Au tableau de flux de trésorerie, seuls les intérêts continuent d'affecter les flux d'exploitation, les flux d'investissement ne sont pas modifiés tandis que le remboursement du principal de la dette locative affecte les flux de financement.

Par ailleurs, le mode de comptabilisation des contrats de location pour le bailleur n'a pas évolué par rapport à IAS 17.

Le Groupe a défini 4 grandes familles de contrats de location :

- Terrains et bâtiments : ces contrats sont essentiellement des baux commerciaux ou tertiaires ou des contrats de location de bâtiments techniques (location d'espaces ou de bâtiments dans leur intégralité selon les circonstances) pour les activités « fixes ».
- Réseaux et terminaux : ces contrats concernent essentiellement les locations des terrains de sites mobiles, certains contrats de "TowerCos" pour les activités mobiles, ainsi que les contrats relatifs aux accès à la boucle locale pour lesquels Orange est preneur ou bailleur selon les pays.
- Equipements informatiques : ces contrats concernent essentiellement des contrats de location de routeurs et serveurs dans des "datacenters".
- Autres : ces contrats concernent essentiellement des contrats de location des véhicules et engins techniques.

Pour cette première application, le Groupe a retenu la méthode rétrospective simplifiée et applique les dispositions pratiques autorisées suivantes :

- L'exclusion des contrats de location dont la durée résiduelle se situe dans les 12 mois suivant la date de première application. Cette disposition est appliquée pour tous les contrats y compris ceux qui font l'objet d'une tacite reconduction en date de transition. Pour appliquer cette disposition, le Groupe a eu recours au jugement et à l'expérience acquise lors des précédents exercices afin de déterminer s'il existe ou non une certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement en tenant compte des faits et circonstances pertinents.
- L'exclusion des contrats de location dont la valeur à neuf du bien sous-jacent est inférieure à 5 000 euros environ.
- L'exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application.
- La reclassification à l'identique du solde de l'actif et du passif des contrats de location financés identifiés sous IAS 17 en droit d'utilisation et dette locative comme le permet la norme.
- L'utilisation dans le bilan d'ouverture de l'évaluation des provisions au titre des contrats onéreux effectuée au 31 décembre 2018 en application d'IAS 37, comme une alternative au test de dépréciation des droits d'utilisation à l'ouverture. Les loyers d'ores et déjà provisionnés sont présentés dans les pertes de valeur des droits d'utilisation.

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1^{er} janvier 2019 pour l'ensemble des dettes de loyer s'élève à 2,01 % en se basant sur la durée résiduelle des contrats en date de transition.

Au cours du premier semestre 2019, un certain nombre de sujets ont été instruits par le normalisateur afin de clarifier quelques interprétations de la norme. Toutes les conclusions de l'IASB et de l'IFRS IC relatives à ces sujets n'ont pas été publiées à date et le Groupe continue à suivre les discussions en cours. En date d'établissement de ces comptes semestriels, les positions comptables du Groupe et les modalités de mises en œuvre sur ces sujets sont les suivantes :

- La durée exécutoire dans le cas des contrats à durée indéterminée avec un préavis d'une durée inférieure ou égale à 12 mois peut être, selon les circonstances de ces contrats, plus longue que la durée de préavis. Le Groupe considère notamment le fait que des pénalités plus que négligeables soient supportées en cas de sortie. Pour déterminer la durée de cette période exécutoire, le Groupe considère notamment l'importance économique de l'actif loué.
- Le Groupe a analysé l'ensemble des cas spécifiques de contrats pour lesquels des aménagements non amovibles ont été entrepris sur les biens loués et a considéré qu'il n'y avait pas d'avantages économiques l'amenant à réévaluer la durée exécutoire préalablement déterminée.

- Le Groupe ne considère pas les droits d'occupation des sous-sols (servitudes de tréfonds) comme des contrats de location étant donné qu'il existe généralement pour ces contrats un droit de substitution substantiel. La décision finale de l'IFRS IC n'a pas modifié cette position.
- Le Groupe a décidé, de ne pas appliquer l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés prévue par IAS 12 (§15 et 24) générés par la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une dette locative.

Le Groupe a fait le choix d'appliquer IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée et par conséquent les périodes comparatives 2017 et 2018 ne sont pas retraitées.

Cette option conduit à comptabiliser un effet cumulé des retraitements requis par la norme dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2019 et s'est traduite par une augmentation des réserves consolidées de 2 millions d'euros dont 2 millions d'euros attribuables aux propriétaires de la société mère, liée aux impôts différés comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Effets sur les états financiers consolidés

Effets sur l'état consolidé de la situation financière :

	Données historiques 31 décembre 2018	Effet de l'application d'IFRS 16	Données retraitées 1 ^{er} janvier 2019
(en millions d'euros)			
Immobilisations corporelles	27 693	(574)	27 119
<i>dont contrats de location-financement</i>	574	(574)	-
Droits d'utilisation	-	6 296	6 296
<i>dont valeur brute</i>	-	6 991	6 991
<i>dont amortissements</i>	-	(552)	(552)
<i>dont pertes de valeur⁽¹⁾</i>	-	(143)	(143)
Impôts différés actifs	1 366	1 497	2 863
Total de l'actif non courant	74 701	7 219	81 920
Charges constatées d'avance	571	(35)	536
Total de l'actif courant	21 891	(35)	21 856
Total de l'actif	96 592	7 184	103 776
Total capitaux propres⁽²⁾	33 249	2	33 251
Passifs financiers non courants	26 749	(427)	26 322
<i>dont dettes de location-financement</i>	427	(427)	-
Dette locative non courante	-	5 197	5 197
Provision pour restructuration non courante ⁽¹⁾	230	(105)	125
Impôts différés passifs	631	1 495	2 126
Total des passifs non courants	33 047	6 160	39 207
Passifs financiers courants	7 270	(167)	7 103
<i>dont dettes de location-financement</i>	158	(158)	-
Dette locative courante	-	1 281	1 281
Dettes fournisseurs sur autres biens et services	6 736	(40)	6 696
Provision pour restructuration courante ⁽¹⁾	159	(38)	121
Autres passifs courants	1 788	(14)	1 774
Total des passifs courants	30 296	1 022	31 318
Total du passif et des capitaux propres	96 592	7 184	103 776

(1) Les pertes de valeur des droits d'utilisation sont relatives aux baux immobiliers qualifiés de contrats onéreux en France.

(2) L'effet de l'application d'IFRS 16 sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2019 est lié aux différences temporelles entre les impôts différés actifs et passifs sur les pays dont le taux d'imposition évolue dans les prochaines années.

Réconciliation entre les engagements hors bilan de location simple présentés en application d'IAS 17 au 31 décembre 2018 et les dettes locatives comptabilisées en application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019

Les éléments en réconciliation concernent principalement le champ d'application, la méthode d'évaluation des loyers et d'autres effets présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2019
Engagements hors bilan de location simple au 31 décembre 2018 ⁽¹⁾	5 815
Engagements présentés en autres engagements liés aux activités opérationnelles au 31 décembre 2018 ⁽²⁾	1 023
Engagements relatifs à des contrats de location faisant l'objet d'une exemption ⁽³⁾	(129)
Engagements relatifs à des contrats dont le bien sous-jacent est disponible après le 1 ^{er} janvier 2019	(524)
Différences d'évaluation dues à la détermination de la durée des contrats de location ⁽⁴⁾	167
Différence d'évaluation des loyers ⁽⁵⁾	(191)
Dettes de location-financement au 31 décembre 2018 ⁽⁶⁾	584
Autres effets ⁽⁷⁾	457
Dettes locatives au 1^{er} janvier 2019 - Avant actualisation	7 202
Effet de l'actualisation	(724)
Dettes locatives au 1er janvier 2019	6 478

(1) Dont 37 millions d'euros d'engagements hors bilan d'Orange Bank.

(2) Comprend notamment certains contrats de gestion de sites ("TowerCos") signés en Afrique et des contrats relatifs aux accès à la boucle locale en Espagne présentés dans les autres engagements d'achats de biens et services.

(3) Le Groupe a exclu de la dette locative les contrats de location dont la durée résiduelle se situe dans les 12 mois suivant la date d'application, et les contrats dont la valeur à neuf du bien sous-jacent est inférieure à environ 5 000 euros.

(4) Les engagements hors bilan retiennent la durée minimale des contrats alors qu'en application d'IFRS 16, la durée déterminée tient compte des options de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

(5) Ces différences concernent la méthode d'évaluation des loyers qui sont fonction d'un indice ou d'un taux.

(6) Les dettes locatives au 1^{er} janvier 2019 intègrent les dettes de location-financement comptabilisés selon IAS 17 au 31 décembre 2018.

(7) Comprend notamment les paiements minimaux associés aux baux immobiliers qualifiés de contrats onéreux en France qui étaient comptabilisés en provision pour restructuration au 31 décembre 2018 et exclus des engagements hors bilan.

Les informations requises au 30 juin 2019 sur les dettes locatives et les droits d'utilisation sont présentées en note 7.

2.3.2 Application d'IFRIC 23 "Incertitude relative aux traitements fiscaux" :

L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » est obligatoirement applicable depuis le 1er janvier 2019 et vient préciser l'identification, l'évaluation et la comptabilisation des positions fiscales incertaines relatives aux impôts sur les sociétés.

Cette interprétation n'a eu aucun impact sur l'évaluation des passifs d'impôts sur les sociétés, ni sur leur présentation dans les états financiers consolidés du Groupe.

NOTE 3 Principales variations de périmètre

Acquisition de Basefarm

Le 14 août 2018, le Groupe a conclu l'acquisition de 100 % de Basefarm pour un montant de 234 millions d'euros.

(en millions d'euros)	A la date d'acquisition
Prix d'acquisition	234
Trésorerie acquise nette des frais liés à l'acquisition	(4)
Investissement net de la trésorerie acquise	230

Conformément à IFRS 3R – Regroupements d'entreprises, l'évaluation à la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs assumés a été finalisée au cours de l'exercice 2019. L'allocation finale du coût d'acquisition est la suivante :

(en millions d'euros)	A la date d'acquisition
Prix d'acquisition (a)	234
Actif net comptable acquis	(58)
Effets de l'évaluation à la juste valeur :	
Base clients ⁽¹⁾	58
Autres actifs incorporels ⁽²⁾	28
Marque ⁽³⁾	7
Impôts différés nets	(25)
Actif net réévalué (b)	10
Ecart d'acquisition (a) - (b)	224
(1) Amortie sur 15 années	
(2) Amortis sur 5 années	
(3) Amortie sur 7 années	

Les justes valeurs ont été évaluées selon la méthode des redevances (*relief from royalty*) pour la marque et selon la méthode des surprofits (*excess earnings*) pour la base clients.

Les écarts d'acquisition correspondent essentiellement aux technologies futures ainsi qu'à l'acquisition de nouveaux clients.

L'effet de l'acquisition de Basefarm sur le chiffre d'affaires en 2019 est de 57 millions d'euros.

NOTE 4 Autres charges

4.1 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles incluent notamment les dépréciations et pertes sur créances clients et sur actifs de contrats clients, et les charges de services universel.

4.2 Coûts des restructurations

(en millions d'euros)	30 juin 2019	30 juin 2018
Coûts des restructurations	(52)	(56)
Plans de départ des salariés	(13)	(22)
Immobilier ⁽¹⁾	(2)	(18)
Réseaux de distribution	(9)	(7)
Autres	(28)	(9)
Coûts d'intégration	-	(6)
Frais d'acquisition sur titres ⁽²⁾	-	(6)
Total coûts des restructurations	(52)	(62)

(1) Concernait en 2018 des contrats onéreux sur baux immobiliers en France. Suite à l'application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, ces contrats onéreux sont comptabilisés en "Pertes de valeur des droits d'utilisation" au compte de résultat consolidé.

(2) A compter de 2019, les frais d'acquisition sur titres sont présentés en "Autres charges opérationnelles".

4.3 Gestion du besoin en fonds de roulement – dettes fournisseurs

Les délais de règlement fournisseurs sont fixés d'un commun accord entre ces derniers et Orange conformément à la réglementation en vigueur. Certains fournisseurs clés et Orange ont convenu de la possibilité d'une flexibilité du délai de paiement qui peut atteindre 6 mois pour le règlement de certaines factures.

Le montant des dettes de fournisseurs de biens et services et de fournisseurs d'immobilisations, qui ont fait l'objet d'une extension du délai de règlement et qui ont généré à la clôture un effet sur la variation des besoins en fonds de roulement, s'établit à environ 384 millions d'euros au 30 juin 2019.

NOTE 5 Pertes de valeur

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur annuellement et lorsque des indicateurs de dépréciation se manifestent.

L'évolution du contexte économique et financier, les différentes capacités de résistance des acteurs du marché des télécommunications face à la dégradation des environnements économiques locaux, la baisse des capitalisations boursières des opérateurs de télécommunications, et les niveaux de performance économique constituent des indicateurs de dépréciation potentiels.

Les travaux de planification pluriannuelle étant réalisés au second semestre, les réexamens semestriels induits par l'identification d'indicateurs de dépréciation sont conduits sur la base de révisions préliminaires des trajectoires de flux de trésorerie retenues à la fin de l'année précédente.

Au 30 juin 2019

Au 30 juin 2019, la revue des indicateurs n'a pas conduit le Groupe à comptabiliser de dépréciation.

Au 30 juin 2018

La dépréciation de 56 millions d'euros de l'écart d'acquisition en Jordanie reflétait principalement les effets d'un contexte politique et économique incertain et d'une forte pression concurrentielle sur les marchés fixe et data mobile. La valeur nette comptable testée des actifs avait été ramenée à la valeur d'utilité des actifs long terme et circulants à 100 % au 30 juin 2018, soit 0,7 milliard d'euros.

NOTE 6 Immobilisations

6.1 Résultat de cession des actifs immobilisés

(en millions d'euros)

	30 juin 2019
Prix de cession	131
Valeur nette comptable des actifs cédés	(63)
Résultat de cession des actifs immobilisés	68

Au 30 juin 2018, le résultat de cession des actifs immobilisés est présenté en autres produits opérationnels et s'élève à 41 millions d'euros. Il était composé de 54 millions d'euros de prix de cession des actifs immobilisés et de (13) millions d'euros de valeur nette comptable des actifs cédés.

6.2 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	30 juin 2019				31 décembre 2018
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Réseaux et terminaux	87 610	(62 899)	(310)	24 401	23 962
Terrains et bâtiments	7 181	(4 934)	(243)	2 004	2 479
Equipements informatiques	3 796	(2 995)	(13)	788	817
Autres immobilisations corporelles	1 739	(1 304)	(11)	424	435
Total immobilisations corporelles	100 326	(72 132)	(577)	27 617	27 693

(en millions d'euros)	30 juin 2019	31 décembre 2018
Valeur nette des immobilisations corporelles - en début de période	27 693	26 665
Effet de l'application d'IFRS 16 ⁽¹⁾	(574)	-
Valeur nette des immobilisations corporelles - après prise en compte d'IFRS 16	27 119	26 665
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 878	5 883
<i>dont location-financement</i>	-	136
<i>dont actifs financés</i>	66	-
Effet des variations de périmètre	1	63
Cessions et mises au rebut	(61)	(44)
Dotations aux amortissements	(2 389)	(4 791)
<i>dont actifs immobilisés</i>	(2 386)	(4 791)
<i>dont actifs financés</i>	(3)	-
Pertes de valeur	0	(39)
Ecarts de conversion	74	(27)
Reclassements et autres	(5)	(17)
Reclassement en activités destinées à être cédées	-	-
Valeur nette des immobilisations corporelles - en fin de période	27 617	27 693

(1) Suite à l'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, les contrats de location-financement ont été reclassés en droits d'utilisation (voir note 2.3.1).

Les actifs financés comprennent au 30 juin 2019 les decodeurs (set-up box) en France financés par un intermédiaire bancaire et qui répondent au critère normatif de la définition d'une immobilisation selon IAS 16. Les dettes associées à ces actifs financés sont présentées dans les passifs financiers et sont incluses dans la définition de l'endettement financier net.

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont composées d'actifs corporels immobilisés et d'actifs financés. Elles comprennent principalement des installations et équipements liés aux réseaux.

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend les frais d'études et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations. Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que le Groupe encourt.

Le mode de déploiement par étapes des actifs et notamment des réseaux - dans l'appréciation du Groupe - ne conduit généralement pas à une longue période de préparation. Le Groupe ne capitalise donc pas en général les intérêts financiers encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels.

En France, le cadre réglementaire du déploiement des réseaux en fibre optique (*Fiber To The Home* – FTTH) organise l'accès par les opérateurs commerciaux à la partie terminale des réseaux déployés par un opérateur tiers sur la base d'un co-financement (ab initio ou a posteriori) ou d'accès à la ligne. Le partage des droits et obligations entre les différents opérateurs co-finçant la partie terminale des réseaux est qualifié d'opération conjointe conformément à IFRS 11 "Partenariats" : seules les quote-parts (construites ou acquises) dans les réseaux co-financés ou construits par Orange sont inscrites à l'actif.

Le Groupe a signé des accords de mutualisation avec d'autres opérateurs mobiles sur des bases réciproques qui peuvent aller du partage d'infrastructures passives à celui d'équipements actifs de réseau voire de spectre. Ainsi, en Pologne, les accords avec Deutsche Telekom ont été analysés comme constitutifs d'une opération conjointe : les infrastructures et équipements de réseau d'accès inscrits en immobilisations sont équivalents à la quote-part du Groupe dans les actifs installés par le Groupe ou Deutsche Telekom, chacun dans leur zone géographique.

Pour rappel, avant l'application d'IFRS 16, les principes comptables relatifs aux actifs en location-financement et en location simple étaient les suivants :

L'acquisition d'un actif dans le cadre d'une location-financement est sans effet sur les flux de trésorerie à la mise en place de la transaction, celle-ci étant non monétaire. En revanche, les loyers payés sur la période du financement sont ventilés entre la part intérêts (flux de trésorerie liés à l'activité) et la part remboursement du capital (flux de trésorerie liés au financement).

L'essentiel des actifs en location-financement est relatif à des immeubles tertiaires et d'exploitation du réseau. Les terrains ou immeubles hébergeant des sites radio peuvent appartenir au Groupe, faire l'objet de location-financement, de location simple ou de simple mise à disposition.

Les contrats de location de bureaux et des points de vente sont généralement qualifiés de contrats de location simple et les loyers futurs afférents sont présentés en engagements non comptabilisés.

Parallèlement, les équipements, le plus souvent génériques, dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par le Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Le Groupe a également signé, dans certains pays d'Afrique, des accords avec des "TowerCos" (sociétés exploitant des pylônes de télécommunication). Ces TowerCos offrent aux opérateurs mobiles, dont Orange, la possibilité de mutualiser des sites, des équipements passifs et des services associés (en prenant en gestion des sites des opérateurs mobiles et/ou en rachetant ou construisant des sites). Les effets financiers de ces contrats étaient reflétés en charges opérationnelles. Les engagements à long terme relatifs à ces contrats étaient présentés en engagements contractuels non comptabilisés.

NOTE 7 Contrats de location

Dans le cadre de ses activités, le Groupe conclut régulièrement des contrats de location en tant que preneur. Ces contrats de location sont répartis suivant les catégories d'actifs suivantes :

- Terrains et bâtiments
- Réseaux et terminaux
- Equipements informatiques
- Autres

Principes comptables

Le Groupe qualifie un contrat de location dès lors qu'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une durée donnée, y compris dès lors qu'un contrat de service contient une composante locative.

Le Groupe a défini 4 grandes familles de contrats de location :

- **Terrains et bâtiments** : ces contrats portent essentiellement sur des baux commerciaux (points de vente) ou tertiaires (bureaux et siège social) ou encore la location de bâtiments techniques non détenus par le Groupe. Les contrats de location immobiliers conclus en France portent essentiellement sur des durées longues (baux commerciaux de 9 ans avec option de résiliation anticipée à 3 et 6 ans dits « baux 3/6/9 ») (voir note 7.1). A noter cependant que selon les géographies d'où sont issus ces contrats, la durée légale de ces derniers peut varier et amener le Groupe à retenir une durée exécutoire spécifique en tenant compte de l'environnement juridique local.
- **Réseaux et terminaux** : le Groupe est amené à louer un certain nombre d'actifs dans le cadre de ses activités mobiles. C'est notamment le cas des terrains ayant vocation à accueillir l'installation des antennes, les sites mobiles loués à un opérateur tiers ainsi que certains contrats avec des "TowerCos" (sociétés exploitant des pylônes de télécommunication). L'activité réseau fixe fait aussi l'objet de contractualisation sous forme de location. Ces contrats de location portent essentiellement sur les accès à la boucle locale lorsque le groupe Orange est dans une position de challenger sur un marché (dégrouper total ou partiel) ainsi que sur la location de câbles de transmission terrestres.
- **Equipements Informatiques** : cette catégorie d'actifs est essentiellement constituée des contrats de location de serveurs et d'espaces d'hébergements dans des datacenters.
- **Autres** : cette catégorie d'actifs comprend principalement les contrats de location de véhicules et engins techniques.

La comptabilisation de l'ensemble des contrats de location se traduit, au bilan, par la reconnaissance d'un actif au titre du droit d'utilisation des actifs loués en contrepartie d'un passif pour les obligations locatives associées (voir notes 7.2 et 7.1). Au compte de résultat, une dotation aux amortissements des droits d'utilisation (voir note 7.2) est présentée séparément de la charge d'intérêts sur dettes locatives. Dans le tableau de flux de trésorerie, les sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts affectent les flux générés par l'activité, tandis que le remboursement du principal des dettes locatives affecte les flux liés aux opérations de financement.

Enfin, le Groupe applique les deux exemptions proposées par la norme IFRS 16, c'est à dire les contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et ceux dont la valeur à neuf du bien sous-jacent est inférieure à environ 5 000 euros. Ces contrats de location pour lesquels l'une de ces deux exemptions s'applique sont présentés en engagements hors bilan et une charge est comptabilisée dans les "achats externes" au compte de résultat.

7.1 Dettes locatives

Au 30 juin 2019, le solde des dettes locatives s'élève à 6 345 millions d'euros, dont 5 338 millions d'euros de dettes locatives non courantes et 1 007 millions d'euros de dettes locatives courantes.

Principes comptables

Le Groupe comptabilise un passif (i.e. dette locative) à la date de mise à disposition de l'actif sous-jacent. Cette dette locative correspond à la valeur actualisée des loyers fixes et fixes en substance restant à payer à laquelle sont ajoutés les montants qu'Orange est raisonnablement certain de payer à la fin du contrat tel que le prix d'exercice des options d'achats (lorsqu'elles sont raisonnablement certaines d'être exercées), les pénalités redevables au bailleur en cas de résiliation (et dont la résiliation est raisonnablement certaine).

Le Groupe ne prend en compte que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative. En outre pour certaines classes d'actifs dont les contrats de location comportent une composante service et locative le Groupe peut être amené à comptabiliser un contrat unique qualifié de location (i.e. sans distinction entre le service et la composante locative).

Orange détermine systématiquement la durée du contrat de location comme étant la période au cours de laquelle le contrat est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Dans le cas particulier des baux « 3/6/9 » en France, une appréciation de la durée à retenir est réalisée contrat par contrat.

La définition de cette durée tient aussi compte des lois et pratiques propres à chaque juridiction ou secteur d'activité en matière de durée d'engagement ferme de location consentie par les bailleurs. C'est le cas des baux avec une durée illimitée pour lesquels Orange retient généralement la durée de préavis comme durée exécutoire. Cependant, le Groupe apprécie, selon les circonstances de chaque contrat, la durée exécutoire en tenant compte de certains indicateurs tels que l'existence de pénalités non négligeables en cas de résiliation du preneur. Pour déterminer la durée de cette période exécutoire, le Groupe considère notamment l'importance économique de l'actif loué.

Lorsque des aménagements non amovibles ont été entrepris sur les biens loués, le Groupe apprécie contrat par contrat si ces derniers procurent un avantage économique pour déterminer la durée exécutoire du contrat de location.

Lorsqu'un contrat de location comporte une option d'achat, le Groupe retient comme durée exécutoire la durée d'utilité du bien sous-jacent lorsqu'il est raisonnablement certain d'exercer l'option d'achat.

Pour chaque contrat, le taux d'actualisation utilisé est déterminé à partir du taux de rendement des emprunts d'Etat du pays preneur, en fonction de la maturité et de la devise du contrat, auquel est ajouté le *spread* de crédit du Groupe.

Après la date de début du contrat, le montant de la dette locative est susceptible d'être réévalué afin de refléter les changements apportés par les principaux cas suivants :

- un changement de durée émanant d'un avenant au contrat ou d'un changement d'appréciation sur la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement ou de ne pas exercer une option de résiliation ;
- un changement dans le montant du loyer, par exemple en application d'un nouvel indice ou taux pour un loyer variable ;
- un changement d'appréciation sur l'exercice d'une option d'achat ;
- tout autre changement contractuel, par exemple une modification de l'étendue du contrat et de son actif sous-jacent.

7.2 Droits d'utilisation

(en millions d'euros)	30 juin 2019				1 ^{er} janvier 2019
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et bâtiments	5 527	(657)	(167)	4 703	4 795
Réseaux et terminaux	1 692	(360)	-	1 332	1 362
Equipements informatiques	113	(85)	-	28	33
Autres droits d'utilisation	146	(34)	(0)	112	106
Total droits d'utilisation	7 478	(1 136)	(167)	6 175	6 296

(en millions d'euros)	30 juin 2019
Valeur nette des droits d'utilisation - en début de période	6 296
Augmentation (entrée d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation)	514
Effet des variations de périmètre	1
Dotations aux amortissements ⁽¹⁾	(609)
Pertes de valeur	(24)
Effets des changements d'appréciation	12
Ecarts de conversion	11
Reclassements et autres	(26)
Reclassement en activités destinées à être cédées	-
Valeur nette des droits d'utilisation - en fin de période	6 175

(1) Dont dotations aux amortissements des droits d'utilisation des terrains et bâtiments pour (427) millions d'euros, des réseaux et terminaux pour (153) millions d'euros, des équipements informatiques pour (6) millions d'euros et des autres droits d'utilisation pour (23) millions d'euros.

Principes comptables

Un droit d'utilisation est comptabilisé à l'actif en contrepartie de la dette locative (voir note 7.1). Ce droit d'utilisation correspond au montant de la dette locative auquel s'ajoutent le cas échéant les coûts directs supportés dans certains contrats, dont les honoraires, les frais de négociation des contrats ou encore les frais administratifs, déduction faite des dettes de franchises de loyer et contributions financières du bailleur.

Les travaux engagés par le preneur et aménagements de l'actif sous-jacent ainsi que les dépôts de garantie ne sont pas des éléments constitutifs du droit d'utilisation et sont comptabilisés selon d'autres normes.

Enfin, ce droit d'utilisation est amorti au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat retenue par le groupe.

NOTE 8 Impôt sur les sociétés

(en millions d'euros)	30 juin 2019	30 juin 2018
Impôt sur les sociétés	(513)	(559)
• Impôt exigible	(525)	(569)
• Impôt différé	12	10

Au 30 juin 2019, la charge d'impôt estimée pour la France a été calculée sur la base du dernier taux voté à la date de clôture, soit 32,02 %. Néanmoins, une mesure visant à maintenir de manière exceptionnelle le taux d'impôt sur les sociétés à 34,43 % pour l'exercice 2019 a été votée le 11 juillet 2019 et aurait engendré une charge supplémentaire de (19) MEUR au 30 juin 2019.

NOTE 9 Actifs et passifs financiers (hors activités d'Orange Bank)

9.1 Éléments des actifs et passifs financiers des activités télécoms

Afin d'assurer la lisibilité des comptes et de distinguer les performances propres aux activités télécoms de celles d'Orange Bank, les notes sur les actifs et passifs financiers sont scindées pour refléter ces deux périmètres d'activité.

Ainsi, la note 9 présente les actifs et passifs financiers propres aux activités télécoms et la note 10 est dédiée aux activités d'Orange Bank.

Le tableau suivant permet de réconcilier les soldes des comptes d'actifs et passifs relatifs à chacun de ces deux périmètres (les transactions intra-groupe entre les activités télécoms et Orange Bank ne sont pas éliminées) avec l'état consolidé de la situation financière.

(en millions d'euros)	Comptes consolidés Orange	dont Activités télécoms	Note	dont Orange Bank	Note	dont éliminations activités télécoms / banque
Actifs financiers non courants liés aux opérations d'Orange Bank	1 607	-		1 607	10.1.1	-
Actifs financiers non courants	1 799	1 826		-		(27) ⁽¹⁾
Dérivés actifs non courants	299	299	9.3	-		-
Actifs financiers courants liés aux opérations d'Orange Bank	3 167	-		3 168	10.1.1	(1)
Actifs financiers courants	2 721	2 722		-		(1)
Dérivés actifs courants	18	18	9.3	-		-
Disponibilités et quasi-disponibilités	5 960	5 734	9.3	226		-
Passifs financiers non courants liés aux opérations d'Orange Bank	-	-		27		(27) ⁽¹⁾
Passifs financiers non courants	30 125	30 125	9.3	-		-
Dérivés passifs non courants	981	898	9.3	83		-
Passifs financiers courants liés aux opérations d'Orange Bank	4 566	-		4 567		(1)
Passifs financiers courants	5 889	5 890	9.3	-		(1)
Dérivés passifs courants	87	87	9.3	-		-

(1) Prêt octroyé par Orange SA à Orange Bank.

9.2 Variation des couvertures de flux de trésorerie dans l'état du résultat global consolidé

A fin juin 2019, l'état du résultat global consolidé présente une perte sur les couvertures de flux de trésorerie de (184) millions d'euros contre une perte de (168) millions d'euros au 1^{er} semestre 2018. Ces variations correspondent essentiellement aux couvertures de coupons futurs des emprunts en devises étrangères du Groupe par des cross currency swaps.

La perte sur le 1^{er} semestre 2019 s'explique principalement par la mise en place de nouvelles couvertures de cash flow hedge, à la suite notamment de l'émission obligataire en livres sterling de janvier 2019, ainsi que par la hausse du différentiel de taux euro-livre sterling sur la période. La perte sur le 1^{er} semestre 2018 s'expliquait principalement par la hausse des différentiels de taux euro-livre sterling et euro-dollar sur la période.

9.3 Endettement financier net

Par rapport au 31 décembre 2018, l'endettement financier net au 30 juin 2019 exclut les dettes de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 (voir note 2.3.1) et inclut les dettes sur actifs financés. L'endettement financier net tel que défini et utilisé par Orange ne prend pas en compte les activités d'Orange Bank pour lesquelles ce concept n'est pas pertinent. Il se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2019	31 décembre 2018
TDIRA	822	822
Emprunts obligataires	30 406	27 070
Emprunts bancaires et auprès d'organismes de développement et d'institutions de crédits multilatérales	3 658	3 664
Dettes sur actifs financés ⁽¹⁾	60	-
Dettes de location-financement	-	584
Dépôts reçus de <i>cash collateral</i>	46	82
<i>NEU Commercial Papers</i> ⁽²⁾	348	1 116
Banques créditrices	335	318
Autres passifs financiers	340	363
Passifs financiers courants et non courants hors dérivés contributifs à l'endettement financier net	36 015	34 019
Dérivés passifs courants et non courants ⁽³⁾	985	845
Dérivés actifs courants et non courants ⁽³⁾	(317)	(385)
Éléments de capitaux propres relatifs aux instruments de couverture en vie	(886)	(721)
Endettement financier brut après dérivés (a)	35 797	33 758
Dépôts versés de <i>cash collateral</i> ⁽⁴⁾	(642)	(553)
Placements à la juste valeur ⁽⁵⁾	(2 684)	(2 683)
Quasi-disponibilités	(3 151)	(2 523)
Disponibilités	(2 583) ⁽⁶⁾	(2 558)
Éléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net (b)	(9 060)	(8 317)
Endettement financier net (a) + (b)	26 737	25 441

(1) Voir note 6.2.

(2) *Negotiable European Commercial Papers* (anciennement appelés "billets de trésorerie").

(3) Au 30 juin 2019, l'effet change sur les cross currency swaps couvrant le risque de change sur nominaux de la dette brute représente un gain de 455 millions d'euros.

(4) Seuls les dépôts versés de *cash collateral*, inclus dans les actifs financiers non courants de l'état de la situation financière, sont déduits de l'endettement financier brut.

(5) Seuls les placements, inclus dans les actifs financiers courants de l'état de la situation financière, sont déduits de l'endettement financier brut.

(6) Au 30 juin 2019, le montant présenté ne tient pas compte des 486 millions de livres sterling reçus le 2 juillet 2019 (soit 543 millions d'euros au cours indicatif du jour) en lien avec la cession des titres BT.

Au cours du premier semestre 2019, Orange a procédé à des achats de calls ayant les mêmes caractéristiques que la vente de call incluse dans l'obligation échangeable en titres BT. Les achats de calls venant neutraliser la vente de call initiale, le Groupe n'est plus exposé à la variation de valeur du titre BT en lien avec les obligations échangeables en titres BT.

Pour rappel en juin 2017, le Groupe avait émis des obligations échangeables en titres BT pour un nominal de 517 millions de livres sterling (soit 585 millions d'euros au cours indicatif BCE du jour) portant un coupon de 0,375 % et ayant pour sous-jacent 133 millions d'actions BT. Les obligations arrivent à maturité en juin 2021 et sont remboursables sur demande des investisseurs depuis le 7 août 2017 en numéraire, en titres BT ou en une combinaison des deux, au choix d'Orange. En normes IFRS, cette opération se décomposait en une dette financière enregistrée au coût amorti et un dérivé réévalué (vente de call) à la juste valeur par résultat.

9.4 Principaux remboursements et émissions d'emprunts obligataires

Au cours du premier semestre 2019, Orange SA a procédé au remboursement à échéance de trois emprunts obligataires pour respectivement 750 millions d'euros, 7 500 millions de yens (soit 60 millions d'euros au cours indicatif du jour) et 750 millions de dollars américains (soit 658 millions d'euros au cours indicatif du jour).

Orange SA a émis 8 emprunts obligataires au premier semestre 2019 :

- 650 millions d'euros le 15 janvier 2019 à échéance 15 janvier 2022 avec un coupon de 0,5 % ;
- 1 250 millions d'euros le 15 janvier 2019 à échéance 15 juillet 2024 avec un coupon de 1,125 % ;
- 1 250 millions d'euros le 15 janvier 2019 à échéance 15 janvier 2029 avec un coupon de 2,0 % ;
- 750 millions de livres sterling (soit 842 millions d'euros au cours indicatif du jour) le 15 janvier 2019 à échéance 15 janvier 2032 avec un coupon de 3,25 % ;
- 300 millions d'euros le 29 mai 2019 à échéance 29 mai 2031 avec un coupon de 1,342 % ;
- 939 millions de dollars hongkongais (soit 106 millions d'euros au cours indicatif du jour) le 20 juin 2019 à échéance 12 juin 2034 avec un coupon de 3,07 % ;
- 400 millions de francs suisses (soit 360 millions d'euros au cours indicatif du jour) le 24 juin 2019 à échéance 24 novembre 2025 avec un coupon de 0,2 % ;
- 100 millions de francs suisses (soit 90 millions d'euros au cours indicatif du jour) le 24 juin 2019 à échéance 22 juin 2029 avec un coupon de 0,625 %.

9.5 Notation d'Orange

La notation d'Orange n'a pas évolué au premier semestre 2019 par rapport au 31 décembre 2018.

Au 30 juin 2019, la notation Orange est la suivante :

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings	Japan Credit Rating
Sur la dette à long terme	BBB+	Baa1	BBB+	A
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable
Sur la dette à court terme	A2	P2	F2	Non applicable

9.6 Gestion des covenants financiers

Les ratios financiers décrits au 31 décembre 2018 demeurent respectés.

9.7 Actifs financiers

(en millions d'euros)	30 juin 2019			31 décembre 2018
	Non courant	Courant	Total	Total
Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	323	-	323	254
Titres de participation	323	-	323	254
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	780	2 684	3 464	4 041
Placements à la juste valeur	-	2 684	2 684	2 683
<i>dont Titres de créances négociables⁽¹⁾</i>	-	2 682	2 682	2 679
<i>dont Autres</i>	-	2	2	4
Titres de participation	138	-	138	805
Dépôts versés de cash collateral	642	-	642	553
Actifs financiers au coût amorti	723	38	761	762
Créances rattachées à des participations	42 ⁽²⁾	6	48	55
Autres ⁽³⁾	681	32	713	707
Total Actifs financiers	1 826	2 722	4 548	5 057

(1) Exclusivement des NEUCP.

(2) Dont prêt octroyé par Orange SA à Orange Bank pour 27 millions d'euros.

(3) Dont la consignation en 2018 de 346 millions d'euros au titre du litige Digicel.

Titres de participation à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat

(en millions d'euros)	30 juin 2019	31 décembre 2018
Titres de participation à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat - en début de période	254	208
Acquisitions	38	75
Variation de juste valeur	35	(22)
Cessions	(2)	(7)
Autres mouvements	(2)	0
Titres de participation à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat - en fin de période	323	254

Titres de participation à la juste valeur par résultat

Le 28 juin 2019, le Groupe a cédé sa participation résiduelle de 2,49 % du capital social de BT Group Plc au prix de 1,99 livres sterling par action, soit un montant net de 486 millions de livres sterling (soit 542 millions d'euros au cours indicatif BCE du 28 juin 2019). Le règlement livraison n'ayant eu lieu que le 2 juillet 2019, une créance financière a été comptabilisée pour le montant net à recevoir et est sans impact sur le calcul de l'endettement financier net au 30 juin 2019.

Au 31 décembre 2018, la juste valeur de ces titres était de 659 millions d'euros. L'effet au compte de résultat au 30 juin 2019 s'élève à (119) millions d'euros (dont (2) millions d'euros d'effet de la couverture de change).

9.8 Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs financiers

Au regard de la juste valeur des actifs et passifs financiers, aucun événement significatif n'est intervenu au cours du premier semestre 2019.

NOTE 10 Activités d'Orange Bank

10.1 Eléments des actifs et passifs financiers d'Orange Bank

Les comptes d'Orange Bank ont été adaptés au format des comptes consolidés du groupe Orange et divergent d'une présentation conforme au format bancaire.

Afin d'assurer la lisibilité des comptes et de distinguer les performances propres aux activités télécoms de celles d'Orange Bank, les notes sur les actifs et passifs financiers sont scindées pour refléter ces deux périmètres d'activité.

Ainsi, la note 9 présente les actifs et passifs financiers propres aux activités télécoms et la note 10 est dédiée aux activités d'Orange Bank.

Le tableau suivant permet de réconcilier les soldes des comptes d'actifs et passifs relatifs à chacun de ces deux périmètres (les transactions intra-groupe entre les activités télécoms et Orange Bank ne sont pas éliminées) avec l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2019.

(en millions d'euros)	Comptes consolidés Orange	dont Activités télécoms	Note	dont Orange Bank	Note	dont éliminations activités télécoms / banque
Actifs financiers non courants liés aux opérations d'Orange Bank	1 607	-		1 607	10.1.1	-
Actifs financiers non courants	1 799	1 826		-		(27) ⁽¹⁾
Dérivés actifs non courants	299	299	9.3	-		-
Actifs financiers courants liés aux opérations d'Orange Bank	3 167	-		3 168	10.1.1	(1)
Actifs financiers courants	2 721	2 722		-		(1)
Dérivés actifs courants	18	18	9.3	-		-
Disponibilités et quasi-disponibilités	5 960	5 734	9.3	226		-
Passifs financiers non courants liés aux opérations d'Orange Bank	-	-		27		(27) ⁽¹⁾
Passifs financiers non courants	30 125	30 125	9.3	-		-
Dérivés passifs non courants	981	898	9.3	83		-
Passifs financiers courants liés aux opérations d'Orange Bank	4 566	-		4 567		(1)
Passifs financiers courants	5 889	5 890	9.3	-		(1)
Dérivés passifs courants	87	87	9.3	-		-

(1) Prêt octroyé par Orange SA à Orange Bank.

10.1.1 Actifs financiers liés aux opérations d'Orange Bank

(en millions d'euros)	30 juin 2019			31 décembre 2018
	Non courant	Courant	Total	Total
Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	1	-	1	1
Titres de participation	1	-	1	1
Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global recyclables en résultat	795	6	801	925
Titres de dettes	795	6	801	925
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	103	111	214	152
Placements à la juste valeur	-	111	111	72
Dépôts versés de <i>cash collateral</i>	82	-	82	57
Autres	21	-	21	23
Actifs financiers au coût amorti	708	3 051	3 759	3 614
Titres à revenu fixe	708	8	716	614
Prêts et créances auprès de la clientèle	-	2 034	2 034	2 000
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	-	1 009	1 009	1 000
Total Actifs financiers liés aux opérations d'Orange Bank	1 607	3 168	4 775	4 692

Titres de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global recyclables en résultat

(en millions d'euros)	30 juin 2019	31 décembre 2018
Titres de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global recyclables en résultat en début de période	925	786
Acquisitions	147	487
Remboursements et cessions	(277)	(333)
Variation de juste valeur	11	(8)
Autres effets ⁽¹⁾	(5)	(7)
Titres de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global recyclables en résultat en fin de période	801	925

(1) Dont (2) millions d'euros de variation de juste valeur couverte par des swaps de taux qualifiés de couverture de juste valeur au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018. Ces dérivés couvrent la partie taux du portefeuille d'OATi (Obligation assimilables du Trésor indexées sur l'inflation) à échéance 2023. La variation de juste valeur de cette partie taux est comptabilisée au compte de résultat avec la variation de juste valeur des instruments de couverture et non en autres éléments du résultat global.

Prêts et créances d'Orange Bank

Dans le cadre de la retranscription des comptes d'Orange Bank dans le plan comptable du Groupe, les valeurs non imputées et autres sommes dues ainsi que les montants associés aux opérations sur titres pour le compte de la clientèle ont été rassemblés au sein des prêts et créances auprès de la clientèle.

A fin juin 2019, les prêts et créances d'Orange Bank auprès de la clientèle sont constitués principalement de crédits de trésorerie (représentant 915 millions d'euros) et de crédits à l'habitat (représentant 873 millions d'euros).

Les prêts et créances d'Orange Bank auprès des établissements de crédit sont constitués principalement d'actifs courants correspondant à des comptes et prêts au jour le jour.

10.1.2 Passifs financiers liés aux opérations d'Orange Bank

Les dettes liées aux opérations d'Orange Bank sont constituées des dettes de la banque auprès de la clientèle pour 3 587 millions d'euros et des établissements de crédit pour 634 millions d'euros.

A fin juin 2019, les dettes de la banque auprès de la clientèle sont constituées principalement de comptes ordinaires de la clientèle pour 2 598 millions d'euros et de comptes sur livrets et d'épargne à régime spécial pour 765 millions d'euros.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées principalement de comptes et emprunts à terme.

NOTE 11 Capitaux propres

Au 30 juin 2019, le capital social d'Orange SA s'élève à 10 640 226 396 euros : il est divisé en 2 660 056 599 actions d'un nominal de 4 euros.

Les actions inscrites au nominatif depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire bénéficient de droits de vote double. Au 30 juin 2019, la sphère publique détient ainsi 22,95 % du capital et 29,51 % des droits de vote, et les salariés du Groupe détiennent dans le cadre du plan d'épargne Groupe ou sous forme nominative 5,53 % du capital et 9,1 % des droits de vote.

11.1 Evolution du capital

Aucune action nouvelle n'a été émise au cours du premier semestre 2019.

Au cours de la période close le 30 juin 2019, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'élèvent à 2 652 682 465 actions.

11.2 Actions propres

Sur autorisation de l'Assemblée générale du 21 mai 2019, le Conseil d'administration a mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions dont le descriptif figure dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2019.

Les seuls rachats d'actions effectués au cours du premier semestre 2019 par Orange SA l'ont été au titre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2019, la société détient 7 293 601 actions propres (dont 396 614 au titre du contrat de liquidité et 6 875 568 au titre des plans d'attribution gratuite d'actions Orange Vision 2020 et Long Term Incentive Plan (LTIP) 2018-2020), contre 7 214 100 au 31 décembre 2018 (dont 309 609 au titre du contrat de liquidité et 6 882 999 au titre des plans d'attribution gratuite d'actions Orange Vision 2020 et Long Term Incentive Plan (LTIP) 2018-2020).

11.3 Distributions

L'Assemblée Générale du 21 mai 2019 a décidé de verser aux actionnaires un dividende de 0,70 euro par action au titre de l'exercice 2018. Compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,30 euro par action, mis en paiement le 6 décembre 2018 pour un montant total de 796 millions d'euros, le solde du dividende à distribuer de 0,40 euro par action a été mis en paiement le 6 juin 2019 pour un montant de 1 061 millions d'euros.

11.4 Participations ne donnant pas le contrôle

(en millions d'euros)	30 juin 2019	31 décembre 2018
Capitaux propres créditeurs attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (a)	2 482	2 594
<i>dont groupe Orange Polska</i>	983	973
<i>dont groupe Sonatel</i>	637	744
<i>dont groupe Orange Belgium</i>	262	273
<i>dont groupe Jordan Telecom</i>	158	164
<i>dont Médi Telecom</i>	139	153
Capitaux propres débiteurs attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (b)	(15)	(14)
Total capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (a) + (b)	2 467	2 580

(en millions d'euros)	30 juin 2019	30 juin 2018
Distribution de dividendes aux actionnaires minoritaires	243	244
<i>dont groupe Sonatel</i>	192	190
<i>dont Médi Telecom</i>	22	20
<i>dont groupe Orange Belgium</i>	14	14
<i>dont groupe Jordan Telecom</i>	13	14

11.5 Ecarts de conversion

(en millions d'euros)	30 juin 2019	30 juin 2018
Profit (perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global au cours de la période	52	(47)
Reclassement dans le résultat de la période	(2)	(1)
Total écarts de conversion des activités poursuivies	50	(48)
Reclassement dans le résultat de la période	-	-
Total écarts de conversion des activités cédées	-	-

La variation de l'écart de conversion comptabilisée en autres éléments du résultat global comprend principalement :

- sur le premier semestre 2019, une augmentation de 45 millions d'euros au titre de l'appréciation de la livre égyptienne;
- sur le premier semestre 2018, une diminution de 92 millions d'euros au titre de la dépréciation du zloty.

11.6 Titres subordonnés

Le 15 avril 2019, Orange a émis, dans le cadre de son programme EMTN, l'équivalent d' 1 milliard d'euros de titres subordonnés de dernier rang, en euros, en une tranche avec un coupon annuel fixe de 2,375 %. Une révision des taux sur des conditions de marché est prévue de manière contractuelle à chaque date d'exercice d'option d'achat.

Orange dispose d'une option de rachat de cette tranche à compter du 15 avril 2025 (première date de révision des taux de la tranche considérée), et en cas de survenance de certains événements définis contractuellement.

Ces titres sont cotés sur Euronext Paris.

A chaque date d'intérêt, la rémunération peut être payée ou reportée à la convenance de l'émetteur. Les coupons reportés sont capitalisés et deviennent exigibles en cas de survenance de certains événements définis contractuellement et sous le contrôle d'Orange.

En application des normes IFRS, ces instruments sans maturité et dont le règlement des coupons est reportable à la main de l'émetteur, sont comptabilisés en capitaux propres pour leur valeur historique. La rémunération des porteurs est enregistrée dans les capitaux propres cinq jours ouvrés avant la date de paiement des coupons annuels, sauf exercice par Orange de son droit à différer le paiement des coupons.

L'opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF : visa no. 19-152.

Orange a par ailleurs procédé dans le même temps au rachat partiel des titres subordonnés existants par une offre contractuelle visant une partie des titres subordonnés sur les tranches suivantes :

- 500 millions d'euros sur un nominal d'un milliard d'euro ayant une première date de remboursement anticipé au gré d'Orange le 7 février 2020 avec un taux de 4,25 % ;
- 500 millions d'euros sur un nominal d'un milliard d'euro ayant une première date de remboursement anticipé au gré d'Orange le 1er octobre 2021 avec un taux de 4,00 %.

Au 30 juin 2019, le montant des titres subordonnés présenté dans le tableau de variation des capitaux propres n'est pas modifié par ces opérations et correspond à un nominal de 5 803 millions d'euros enregistré en valeur historique (les tranches libellées en livres sterling ne faisant pas l'objet de réévaluation depuis leur émission en 2014).

Au cours du premier semestre 2019, Orange n'a pas exercé son option de report de paiement et a donc versé les coupons suivants :

- le 7 février 2019, une rémunération de 95 millions d'euros et 38 millions de livres sterling (équivalents à 44 millions d'euros) aux porteurs des titres subordonnés émis en février 2014 ;
- le 1^{er} avril 2019, une rémunération de 35 millions de livres sterling (équivalents à 40 millions d'euros) aux porteurs de la tranche libellée en livres sterling des titres subordonnés émis en octobre 2014 ;
- un paiement de 15 millions d'euros d'intérêts courus à la date de rachat des titres subordonnés (dont 11 millions aux porteurs des titres subordonnés émis en octobre 2014 et 4 millions aux porteurs des titres subordonnés émis en février 2014).

L'effet impôt afférent à la rémunération des titres subordonnés est constaté en résultat sur la période.

NOTE 12 Litiges et engagements contractuels non comptabilisés

12.1 Litiges

Au 30 juin 2019, le montant des provisions pour risques enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges dans lesquels il est impliqué (hors passifs liés à des désaccords entre Orange et les administrations fiscales ou sociales en matière de taxes, d'impôts sur les sociétés ou de cotisations sociales qui sont comptabilisés au bilan dans les rubriques correspondantes) s'élève à 560 millions d'euros (572 millions d'euros au 31 décembre 2018). Orange considère que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours est de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

La présente note décrit les litiges apparus ou ayant évolué depuis la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2018.

- En décembre 2018, les administrateurs de l'ex distributeur britannique Phones 4U (actuellement en liquidation) ont déposé une plainte contre les trois principaux opérateurs de réseaux mobiles au Royaume-Uni, dont EE et leurs sociétés mères, dont Orange. La demande de Phones 4U (d'un montant non quantifié) est actuellement contestée devant les juridictions anglaises. Orange conteste vigoureusement les allégations soulevées par Phones 4U qui incluent des allégations d'entente entre les différents opérateurs.
- Le 19 mars 2019, un décret administratif pris par le gouvernement régional du Kurdistan irakien a mis en œuvre la décision de l'autorité réglementaire irakienne (CMC) de 2014 d'annuler le partenariat de mars 2011 entre l'opérateur Korek Telecom, Agility et Orange. En conséquence, la restitution des actions de Korek Telecom à leurs actionnaires initiaux a été imposée. Orange, qui a ainsi été illégalement exproprié de son investissement, a notifié le 24 mars 2019 une lettre de griefs à la République d'Irak en se fondant sur le traité bilatéral d'investissement conclu entre la France et l'Irak.
- Le 27 mars 2019, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par Numéricable contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 16 juin 2017 qui avait rejeté l'ensemble de ses demandes relatives à l'indemnisation du préjudice subi du fait d'une prétendue résiliation de fait des conventions d'occupation du génie civil conclues avec Orange lors de la cession par Orange de ses réseaux câblés en 2004. Le litige est définitivement clos.
- Le 5 juin 2019, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 28 avril 2017 qui avait intégralement débouté Verizon de ses demandes de remboursement de trop-perçus allégués sur des prestations d'interconnexion d'Orange. Cet arrêt a remis les parties en l'état du jugement de première instance qui avait débouté Verizon de sa demande principale et condamné Orange à verser 0,5 million d'euros au titre des prestations de l'année 2008.

Il n'existe pas d'autres procédures administratives, judiciaires ou arbitrales dont Orange ait connaissance (qu'il s'agisse d'une procédure en cours, en suspens ou d'une procédure dont Orange soit menacé) qui soit apparue ou qui ait évolué depuis la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2018 et qui ait eu depuis cette publication ou qui soit susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

12.2 Engagements contractuels non comptabilisés

Le montant des engagements contractuels non comptabilisés au 30 juin 2019 a été significativement minoré par rapport au 31 décembre 2018 du fait de l'application d'IFRS 16 (voir note 2.3.1).

Dans le cadre du déploiement du réseau Haut et Très Haut Débit en France, le Groupe a signé de nouveaux avenants aux contrats existants via les Réseaux d'Initiative Publique au cours du premier semestre 2019 pour 780 millions d'euros. Ainsi, à fin juin 2019, le montant total des engagements dans le cadre des contrats de construction, de concession et d'exploitation du réseau est estimé à environ 5 milliards d'euros sur les prochaines années.

Sur le premier semestre 2019, aucun autre événement majeur n'a affecté les engagements contractuels non comptabilisés décrits dans les comptes consolidés du 31 décembre 2018.

NOTE 13 Transactions avec les parties liées

Au cours du premier semestre 2019, aucune opération n'a eu d'effet significatif sur les montants des transactions avec les parties liées publiés au 31 décembre 2018.

NOTE 14 Événements postérieurs à la clôture

Emission obligataire

Le 4 juillet 2019, Orange a émis 300 millions d'euros à échéance juillet 2034 portant intérêt au taux de 1,20 %.

Acquisition de SecureLink

Le 8 juillet 2019, Orange a annoncé avoir conclu l'acquisition de 100 % du capital de SecureLink pour une valeur d'entreprise de 515 millions d'euros.

Accord de partage de réseau en Belgique entre Orange Belgium et Proximus

Le 11 juillet 2019, Orange Belgium et Proximus ont annoncé la signature d'un accord de principe en vue de partager leurs réseaux d'accès mobile d'ici la fin de l'année. Cet accord vise à permettre aux deux entreprises de répondre à la demande croissante des clients en matière de qualité de réseau mobile et de couverture intérieure. Sous réserve de l'accord définitif, le réseau d'accès mobile partagé sera planifié, construit et exploité par une nouvelle joint-venture détenue à parts égales, pour un démarrage au premier trimestre 2020.

Orange SA : Versement d'un acompte sur le dividende

Le Conseil d'administration du 24 juillet 2019 a décidé le versement d'un acompte sur le dividende ordinaire de l'exercice 2019 de 0,30 euro par action. Cet acompte sera payé en numéraire le 4 décembre 2019. Le montant du décaissement estimé s'élève à 796 millions d'euros sur la base du nombre d'actions au 30 juin 2019.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Orange S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3 « Nouvelles normes et interprétations appliquées au 1^{er} janvier 2019 » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui expose les impacts liés à la nouvelle norme IFRS 16 d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2019.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense, le 25 juillet 2019

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Marie Guillemot

ERNST & YOUNG Audit

Yvon Salaün